

Ouverture du Marché de l'Energie et Gestion de l'Acheminement

GUIDE D'IMPLEMENTATION DES PROCESSUS ACHEMINEMENT

PROCESSUS DE CHANGEMENT DES DONNEES TARIFAIRE

Objet du document

Résumé : (nom de fichier = Guide d'implémentation du processus CHDT V4.10.docx)

Ce document est destiné aux équipes informatiques des fournisseurs en charge de la conception et de la réalisation de leur système d'information.

Ce document doit permettre aux fournisseurs de comprendre les échanges entre leur système d'information et celui de GRDF, notamment les échanges de flux de publication ainsi que les échanges web services, suite à l'activation des processus de gestion de l'acheminement.

**Ce guide est applicable à partir de la V21.2
d'OMEGA**

Historique des modifications

Version	Date	Nature de la modification
V0	18/12/2006	Version de travail initiale : création du document
V2.2	11/01/2007	Version diffusée aux fournisseurs
V2.3	06/03/2007	Suppression du statut « RDV réalisé », Ajout de la demande de changement d'application de relève dans les demandes en cours, Modification du message à l'attention des fournisseurs si le CHDT est traitée par un changement d'application de relève Modification des libellés des motifs de rejet des demandes en masse
V2.4	12/03/2007	Ajout du catalogue des prestations
V2.5	10/07/2007	Ajout de la description de la CHAR
V2.8	12/09/2007	Ajout des nouvelles demandes en V2 Complémentaire dans les demandes simultanées
V3	15/01/2010	- Mise à jour globale du guide - Illustration des cas non nominaux du cycle de vie de la demande : - Modification de rendez-vous - Annulation de la demande - Non-exécution de la demande - Détail de l'étape de recevabilité : règles de recevabilité et codes motifs associés - Correspondance des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande, à chaque étape du processus de changement de données tarifaires.
V3.1	12/05/2010	[OMEGA V6B] Ajout des nouveaux motifs de non recevabilité
V3.2	28/10/2010	[OMEGA V6B] Précision sur l'étape de recevabilité d'une demande
V3.3	03/01/2011	[Hors version] Précision sur la date d'effet contractuel (§3.1.2)
V3.4	27/06/2012	[Hors version] Modification du logigramme CHAR
V4.0	10/12/2012	[OMEGA V8A] Précision sur l'acceptabilité pour une demande sur un PCE de tarif T4 ou TP. Modification 4.2.4.2 : informations clés contenues dans le fichier – Numéro 37 et 39 Nouvelle charte graphique
V4.1	22/03/2013	[Hors version] Précisions §3.1.4.1
V4.2	20/08/2013	[V8B] Mise à jour liée à la mise en place de délais d'annulation et de modification.
V4.3	09/09/2015	[V10] Mise à jour de la maquette du choix du type des demandes (§ 4.1.2.1) Impacts sur les nouvelles demandes 'Relevé à date' et 'Changement de DPM' Nouveau cycle de vie de la CHT pour les PCE télé-relevés
V4.4	02/03/2017	[V17.2] Mise à jour liée aux nouvelles règles de Fréquence de relève/Tarifs
V4.5	07/04/2017	[V17.2] Compléments dans le cadre de la v17.2
V4.6	24/11/2017	[Hors Version] Précision sur la valeur de CAR minimum dans le tableau « Contrôle entre le tarif et la CAR »
V4.7	27/09/2019	[Hors version] Précisions documentaires diverses Suppression du contrôle sur la valeur de CAR minimum bloquante Refonte de la charte graphique
V4.8	05/06/2020	[Hors version] Intégration de la différenciation des étapes et des flux pour les PCE EPOD et non EPOD. Harmonisation de l'ordre des étapes « Intégrer les données de relève » et « Intégrer les frais »
V4.9	27/11/2020	[Hors Version] Précision documentaire sur l'unité de la CAR

Version	Date	Nature de la modification
V4.10	26/05/2021	[V21.2] Changement de la cinématique de déclenchement des frais et de l'annexe différentielle

Sommaire

1. Objet du document	6
1.1. Cible :	6
1.2. Contenu et objectif :	6
1.3. Limites :	6
1.4. Références :	6
2. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus	7
2.1. Définition de la demande de changement de données tarifaires	7
2.2. Détermination du type de demande à traiter par le SI de GRDF	7
2.2.1. Contrôle entre le tarif et la fréquence du PCE	7
2.2.2. Contrôle entre le tarif et la CAR	8
2.2.3. Contrôle entre la Fréquence du PCE et la CAR saisie	8
2.3. Détermination du type de demande à traiter par le SI de GRDF	9
2.3.1. Type de demande déduite des données tarifaires saisies	9
2.4. Variantes du processus de changement de données tarifaires	10
2.5. Rappel des canaux de formulation d'une demande de changement de données tarifaires ...	12
3. Différents cycles de vie de l'annulation de demande	13
3.1. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus	13
3.1.1. Demande de changement de tarif et demandes en cours	13
3.1.2. Date d'effet contractuel	13
3.1.3. Cycle de vie nominal de la de demande de changement de tarif	13
3.1.4. Cycle de vie non nominal de la demande de changement de tarif	14
3.1.5. Synthèse	18
4. Variantes du processus de changement de tarif	21
4.1. Changement de tarif à date demandée avec intervention	21
4.1.1. Logigramme	21
4.1.2. Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de Changement de tarif	22
4.1.3. Etape 2a : Enregistrer la demande de Changement de tarif à date demandée	28
4.1.4. Etape 2b : Informer le fournisseur de la date programmée pour le Changement de tarif	30
4.1.5. Etape 3 : Réaliser le Changement de tarif	31
4.1.6. Etape 4 : Solder la demande de Changement de tarif	33
4.1.7. Etape 5 : Intégrer les frais	34
4.1.8. Etape 6 : Intégrer les données de relève	34
4.2. Changement de tarif à date demandée sans intervention	36
4.2.1. Logigramme	36
4.2.2. Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de Changement de tarif	37
4.2.3. Etape 2 : Enregistrer la demande de Changement de tarif à date demandée sans intervention	37
4.2.4. Etape 3 : Réaliser le Changement de tarif	38
4.2.5. Etape 4 : Solder la demande de Changement de tarif	40

4.2.6.	Etape 5 : Intégrer les frais.....	40
4.2.7.	Etape 6 : Intégrer les données de relève.....	40
5.	Processus de Changement de fréquence de relève	41
5.1.	Rappel du contexte de mise en œuvre du processus	41
5.1.1.	Rappel du périmètre de la demande	41
5.1.2.	Demande de changement de fréquence de relève et demandes en cours	41
5.1.3.	Date d'effet contractuel.....	41
5.1.4.	Cycle de vie nominal de la demande de Changement de fréquence de relève	42
5.1.5.	Cycle de vie non nominal de la demande de Changement de fréquence de relève.....	43
5.1.6.	Synthèse	44
5.2.	Changement de fréquence de relève à date demandée avec intervention.....	45
5.2.1.	Logigramme.....	46
5.2.2.	Etape 1 : Identifier la demande correspondant aux données saisies et vérifier sa recevabilité	46
5.2.3.	Etape 2a : Enregistrer la demande de Changement de fréquence de relève à date demandée	47
5.2.4.	Etape 2b : Informer le fournisseur de la date programmée pour le Changement de fréquence de relève.....	48
5.2.5.	Etape 3 : Solder la demande de Changement de fréquence de relève	49
5.2.6.	Etape 4 : Intégrer les données de relève.....	52
5.2.7.	Etape 5 : Intégrer les frais.....	52
6.	Processus de Changement d'application de relève	54
6.1.	Rappel du contexte de mise en œuvre du processus	54
6.1.1.	Rappel du périmètre de la demande	54
6.1.2.	Demande de Changement d'application de relève et demandes en cours.....	54
6.1.3.	Date d'effet contractuel – Clôture de la demande	54
6.1.4.	Cycle de vie nominal de la demande de changement d'application de relève.....	55
6.1.5.	Cycle de vie non nominal de la demande de changement d'application de relève.....	56
6.1.6.	Synthèse	56
6.2.	Changement d'application de relève (CHAR).....	57
6.2.1.	Logigramme.....	57
6.2.2.	Identifier la demande correspondant aux données saisies et vérifier sa recevabilité	58
6.2.3.	Etape 2 : Enregistrer la demande de CHAR.....	58
6.2.4.	Etape 3 : Solder la demande de CHAR.....	59
6.2.5.	Etape 3bis : Annuler la demande de CHAR	62
6.2.6.	Etape 4 : Intégrer les données de relève.....	63
6.2.7.	Etape 5 : Intégrer les frais.....	64
7.	Catalogue des prestations	65

1. Objet du document

1.1. Cible :

Le présent guide d'implémentation des processus acheminement est destiné aux équipes informatiques des fournisseurs en charge de la conception et de la réalisation de leur système d'information.

1.2. Contenu et objectif :

Le guide d'implémentation processus de changement de données tarifaires décrit, dans sa globalité, le cycle de vie de la demande de changement de données tarifaires. Il a pour objectif de mettre en perspective les étapes de la demande de changement de données tarifaires avec les échanges via les différents canaux mis à disposition des fournisseurs par GRDF.

1.3. Limites :

Le présent document n'a pas pour vocation de présenter :

- les modalités de saisie d'une demande de changement de données tarifaires sur le Portail Fournisseur
- les modalités de dépôt d'un fichier de demandes en masse
- les spécifications des Web Services
- les spécifications des fichiers de publications
- la visualisation du suivi des demandes sur le portail

1.4. Références :

Pour obtenir des informations plus spécifiques concernant les documents de références associés à ce guide, les définitions et concepts clés employés dans ce guide, il convient de se référer au guide transverse d'implémentation des processus. Le référentiel de documentation SI à disposition des fournisseurs est disponible sur le site gtg2007.com et sur le Portail Fournisseur.

2. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus

L'objet de ce chapitre est de rappeler les grands principes du **processus de changement de données tarifaires**.

2.1. Définition de la demande de changement de données tarifaires

Une demande de Changement de Données Tarifaires (CHDT) est motivée par la volonté du fournisseur ou d'un de ses clients titulaires d'un contrat de fourniture de modifier certaines données contractuelles relatives à son Point de Comptage et d'Estimation (PCE) : le **tarif acheminement** et / ou la **fréquence de relève**.

2.2. Détermination du type de demande à traiter par le SI de GRDF

Le fournisseur soumet à GRDF, via le système d'information OMEGA, **une demande de changement de données tarifaires** pour appliquer au PCE un nouveau tarif et / ou une nouvelle fréquence de relève.

Lors de de la saisie (sur le Portail) ou à l'issue de la saisie de la demande (via les Webservices et les demandes en masse), des contrôles de de cohérence sont réalisés entre :

- La fréquence demandée et le tarif demandé
- Le tarif demandé et la CAR prévisionnelle saisie
- La fréquence demandée et la CAR prévisionnelle saisie

Nota : Les règles de cohérence CAR / Tarif / Fréquence sont décrites dans le catalogue de prestations à la rubrique « Relevé cyclique des compteurs » (d'après le catalogue de prestations du 1er juillet 2016 et suivants).

En fonction des données saisies par le fournisseur, la demande est soit :

- transformée en **demande de Changement de Tarif** (CHT)
- transformée en **demande de Changement de Fréquence de Relevé** (CHFR)
- enregistrée dans le système d'information de GRDF mais traitée par la suite manuellement si le traitement de la demande nécessite un **Changement d'Application de Relève**. (CHAR)
- rejetée si les données saisies sont incompatibles entre elles (par exemple un tarif acheminement T1 pour un PCE avec une fréquence de relève journalière).

2.2.1. Contrôle entre le tarif et la fréquence du PCE

Lors de la saisie de la demande, un contrôle est réalisé afin de s'assurer que le tarif et la fréquence demandés sont conformes.

Le tableau ci-dessous détaille les éléments autorisés :

Tarif demandé	Fréquence demandée			
	Semestriel (6M)	Mensuel (1M)	Mensuel (MM)	Journalière (JJ)
TF	NA	NA	NA	NA
T1	OK	OK	OK (toléré)	KO
T2	OK	OK	OK (toléré)	KO
T3	OK	OK	OK	OK (toléré)
T4, TP, TB	KO	KO	KO	OK
TG	OK	OK	OK	OK

2.2.2. Contrôle entre le tarif et la CAR

Le tableau ci-dessous référence les CAR max non bloquantes et les CAR max bloquantes associées à chaque tarif pour une demande de CHDT. Il n'existe plus de contrôle sur la CAR min bloquante par rapport au Tarif souhaité.

Tarif	CAR max avertissement (MWh)	CAR max Bloquante (MWh)
T1	6	1000
T2	300	10 000
T3	5000	200 000
T4	0	600 000
TP	0	0
TB	50 000	100 000

2.2.3. Contrôle entre la Fréquence du PCE et la CAR saisie

A la saisie des demandes de CHDT, un contrôle entre la fréquence saisie, la Fréquence Standard de Relevé en vigueur du PCE et la CAR saisie est réalisé.

La Fréquence Standard de Relevé, aussi appelée FSR, est la fréquence de relevé théorique du PCE. Elle est déterminée en fonction de sa CAR et de l'historique du PCE.

Nota : la détermination de la FSR ne dépend plus du tarif (sauf pour les PCE au tarif T4/TP)

La FSR d'un PCE est recalculée à 2 occasions :

- Lors de la saisie d'une demande faisant évoluer ses caractéristiques de CAR
⇒ A la saisie d'une demande, une FSR prévisionnelle est déterminée et associée au PCE. Elle devient FSR en vigueur une fois la demande effectivement réalisée.
- Lors du recalcule annuel de la CAR
⇒ Lors du recalcule annuel de la CAR, la FSR est mise à jour selon la FSR en vigueur et sa CAR recalculée. Tout comme la CAR recalculée, la FSR future rentrera en vigueur à compter du 1er avril de l'année n+1.

Les valeurs possibles de la FSR sont : 6M, 1M, MM, JJ et FMI*

*Un PCE est considéré FMI (Forte Modulation Intramensuelle) s'il remplit les conditions suivantes pendant 2 années gazières consécutives :

- La CAR est supérieure ou égale à 2 000 000 kWh, que le PCE soit à fréquence mensuelle ou journalière.
- La consommation de 2 mois de relevés (pas nécessairement consécutifs) sur l'année gazière (d'avril à mars) est supérieure ou égale à 50% à la consommation de l'année gazière.

Liste des fréquences autorisées en fonction de la FSR en vigueur, et de la CAR saisie :

FSR en vigueur	Etat PCE	CAR max		FSR prévisio nnelle	Fréquence autorisée			
		(en kWh)	Borne		1M	6M	MM	JJ
6M	Non équipé	500 000	Exclue	6M	Non	Oui	Oui	Non
6M	Non équipé	10 000 000	Exclue	MM	Non	Non	Oui	Non
6M	Non équipé	-		JJ	Non	Non	Non	Oui
6M	Equipé activé ou désactiv é	500 000	Exclue	1M	Non	Oui	Non	Non
6M	Equipé activé ou désactiv é	10 000 000	Exclue	1M	Non	Oui	Non	Non
6M	Equipé activé ou désactiv é	-		JJ	Non	Non	Non	Oui
6M	Télé-relevé	500 000	Exclue	1M	Oui	Oui	Non	Non
6M	Télé-relevé	10 000 000	Exclue	1M	Oui	Oui	Non	Non
6M	Télé-relevé	-		JJ	Non	Non	Non	Oui
1M		10 000 000	Exclue	1M	Oui	Oui	Non	Non
1M		-		JJ	Non	Non	Non	Oui
MM		10 000 000	Exclue	MM	Non	Non	Oui	Oui
MM		-		JJ	Non	Non	Non	Oui
JJ		1 000 000	Exclue	MM	Non	Non	Oui	Oui
JJ		-		JJ	Non	Non	Non	Oui
FMI		MAX CAR = 999999999	Exclue	FMI	Non	Non	Non	Oui

2.3. Détermination du type de demande à traiter par le SI de GRDF

2.3.1. Type de demande déduite des données tarifaires saisies

- Si les données saisies par le fournisseur concernent un changement de tarif seul, la demande enregistrée est une demande de **changement de tarif**.
- Si les données saisies par le fournisseur concernent un changement de tarif et un changement de fréquence de relève ou un changement de fréquence de relève seule, la demande enregistrée est un **changement de fréquence de relève (CHFR)**.

Les demandes de changement de tarif et de changement de fréquence de relève sont traitées par le système d'information de GRDF.

Le tableau ci-dessous permet de déterminer en fonction des données initialement portées par le PCE et de celles saisies par le fournisseur, les couples tarif / fréquence de relève qui aboutissent à un changement de tarif ou à un changement de fréquence de relève.

Nota : Seuls les couples permettant de poursuivre le processus de changement de données tarifaires sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tarif cible ->	T1	T2	T3	T4/TP
PCE DISCO Non télé-relevé Et Télé-relevé 6M (CAD non basculé)	Semestriel (CHT)	Semestriel (CHT)	Mensuel (CHAR)	Journalier (CHAR)
		Mensuel (CHAR)	Journalier (CHAR)	
PCE télé-relevé (1M) CAD basculé	Mensuel (CHT)	Mensuel (CHT)	Mensuel (CHAR)	Journalier (CHAR)
		Semestriel (CHAR)	Journalier (CHAR)	
PCE SAM	Semestriel (CHAR)	Semestriel (CHAR)	Mensuel (CHFR/CHT)	Journalier (CHFR/CHT)
		Mensuel (CHFR/CHT)	Journalier (CHFR/CHT)	

- Si le tarif et/ou la fréquence cibles saisis par le fournisseur nécessitent un changement d'application de relève, alors la demande enregistrée est un **Changement d'Application de Relève (CHAR)**. Celle-ci est enregistrée dans le système d'information de GRDF mais le traitement de la demande est manuel et le fournisseur doit contacter son Agence Régionale Distribution Gaz (ARDG) pour confirmer sa demande. La modification de tarif et/ou de fréquence de relève prend effet au solde de la demande de changement d'application de relève.

Le tableau ci-dessus récapitule les couples générant des demandes de changement d'application de relève.

2.4. Variantes du processus de changement de données tarifaires

La soumission d'une demande de changement de données tarifaires par un fournisseur est donc susceptible de générer :

- soit une demande de **changement de tarif (CHT)**,

En fonction de la fréquence de relève du PCE et des caractéristiques techniques du PCE à l'instant « t » de la soumission de la demande, deux variantes du processus de changement de tarif ont été identifiées :

- Changement de tarif à date demandée avec intervention
- Changement de tarif à date demandée sans intervention

- soit une demande de **changement de fréquence de relève (CHFR)**.

Le changement de fréquence de relève ne sera traité par le SI de GRDF que pour le passage d'une fréquence de relève mensuelle MM à une fréquence de relève journalière (et inversement). Ainsi, l'unique variante de changement de fréquence de relève est :

- Changement de fréquence de relève à date demandée avec intervention

- soit une demande de changement d'application de relève (CHAR).

Le changement d'application de relève est une demande traitée manuellement par GRDF. Elle est décrite au chapitre 6.

Remarque importante : Ces demandes n'ont pas la même date d'effet contractuel et un cycle de vie de la demande différent. Ces points seront abordés dans des chapitres dédiés.

Variante de CHDT	Intervention sur le terrain	Nature de l'index relevé	Description	Particularités
CHT à date demandée avec intervention	OUI	Relevé spécial	<p>A la soumission de la demande de CHT par le fournisseur, la prise de rendez-vous en ligne est toujours impossible car il n'y a pas de couplage direct. A l'issue de l'enregistrement de la demande, un agent de GRDF réceptionne la date proposée par le fournisseur (= date demandée) et vérifie la compatibilité entre la date demandée et le planning :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ soit la date demandée par le fournisseur est disponible et l'agent appelle le contact intervention pour préciser la plage horaire. La date demandée et la plage horaire sont ensuite confirmées au fournisseur (= date programmée), ▪ soit la date demandée par le fournisseur n'est pas disponible et l'agent convient avec le contact intervention d'une autre date et d'une plage horaire qui sont ensuite confirmées au fournisseur (= date programmée). 	Cas nominal pour les PCE (6M non télé-relevés, MM, JM et JJ)
CHT à date demandée sans intervention	NON	Index calculé ou index auto-relevé ou index télé-relevé	<p>Aucune intervention sur le terrain n'est nécessaire. A la soumission de la demande de CHT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le PCE n'est pas télé-relevé, le fournisseur saisit une date demandée pour le déclenchement du changement de tarif et choisit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ soit l'option de prestation « index calculé » ▪ soit l'option de prestation « index auto-relevé », le fournisseur transmet un index auto-relevé et la date de l'index, dans ce cas l'index de départ du nouveau tarif sera celui transmis par le fournisseur. - Si le PCE est télé-relevé, l'option de prestation est automatiquement positionnée sur « Télé-relevé » 	<p>Cas nominal pour les PCE TLRV 6M et 1M</p> <p>Option disponible pour les PCE 6M</p> <p>Option indisponible pour les PCE MM, JM et JJ</p>
CHFR à date demandée avec intervention	OUI	Relevé spécial	<p>A l'issue de l'enregistrement de la demande de CHFR, un agent de GRDF réceptionne la date proposée par le fournisseur (= date demandée) et vérifie la compatibilité entre la date demandée et le planning :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ soit la date demandée par le fournisseur est disponible et l'agent appelle le contact intervention pour préciser la plage horaire. La date demandée et la plage horaire sont ensuite confirmées au fournisseur (= date programmée), ▪ soit la date demandée par le fournisseur n'est pas disponible et l'agent convient avec le contact intervention d'une autre date et d'une plage horaire qui sont ensuite confirmées au fournisseur (= date programmée). 	<p>Cas nominal pour les PCE MM, JM et JJ</p> <p>Variante indisponible pour tous les PCE 6M et 1M</p>
CHAR avec intervention	OUI	Relevé spécial	<p>A l'issue de l'enregistrement de la demande de CHAR, un agent de GRDF réceptionne la demande du fournisseur et la traite manuellement.</p>	Cas nominal pour tous les PCE

2.5. Rappel des canaux de formulation d'une demande de changement de données tarifaires

Selon la variante qui s'applique au **processus de changement de données tarifaires**, seuls certains canaux de formulation de la demande seront accessibles au fournisseur.

NB : Il convient de se référer au guide d'implémentation transverse des processus de gestion des demandes pour prendre connaissance des canaux de formulation de la demande disponibles selon la variante qui s'applique au processus de changement de données tarifaires.

3. Différents cycles de vie de l'annulation de demande

3.1. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus

L'objet de ce paragraphe est de rappeler les grands principes du **processus de changement de tarif**.

3.1.1. Demande de changement de tarif et demandes en cours

Lorsque le fournisseur formule une demande de Changement de Tarif (CHT), d'autres demandes peuvent être en cours pour le PCE.

En fonction du type de la ou des demande(s) en cours, la demande de changement de tarif peut être acceptée ou rejetée. Pour prendre connaissance de l'intégralité des cas où la demande de changement de tarif est acceptée ou rejetée, il convient de se référer au guide transverse d'implémentation des processus de gestion des demandes.

3.1.2. Date d'effet contractuel

Au cours du traitement de la demande de changement de tarif dans le système d'information de GRDF, **une date est enregistrée pour la réalisation de la demande de changement de données tarifaires**. Cette date est la **date d'effet contractuel**.

Nota 1 :

Pour les demandes de CHT avec intervention, la date enregistrée est la 1^{ère} date demandée.

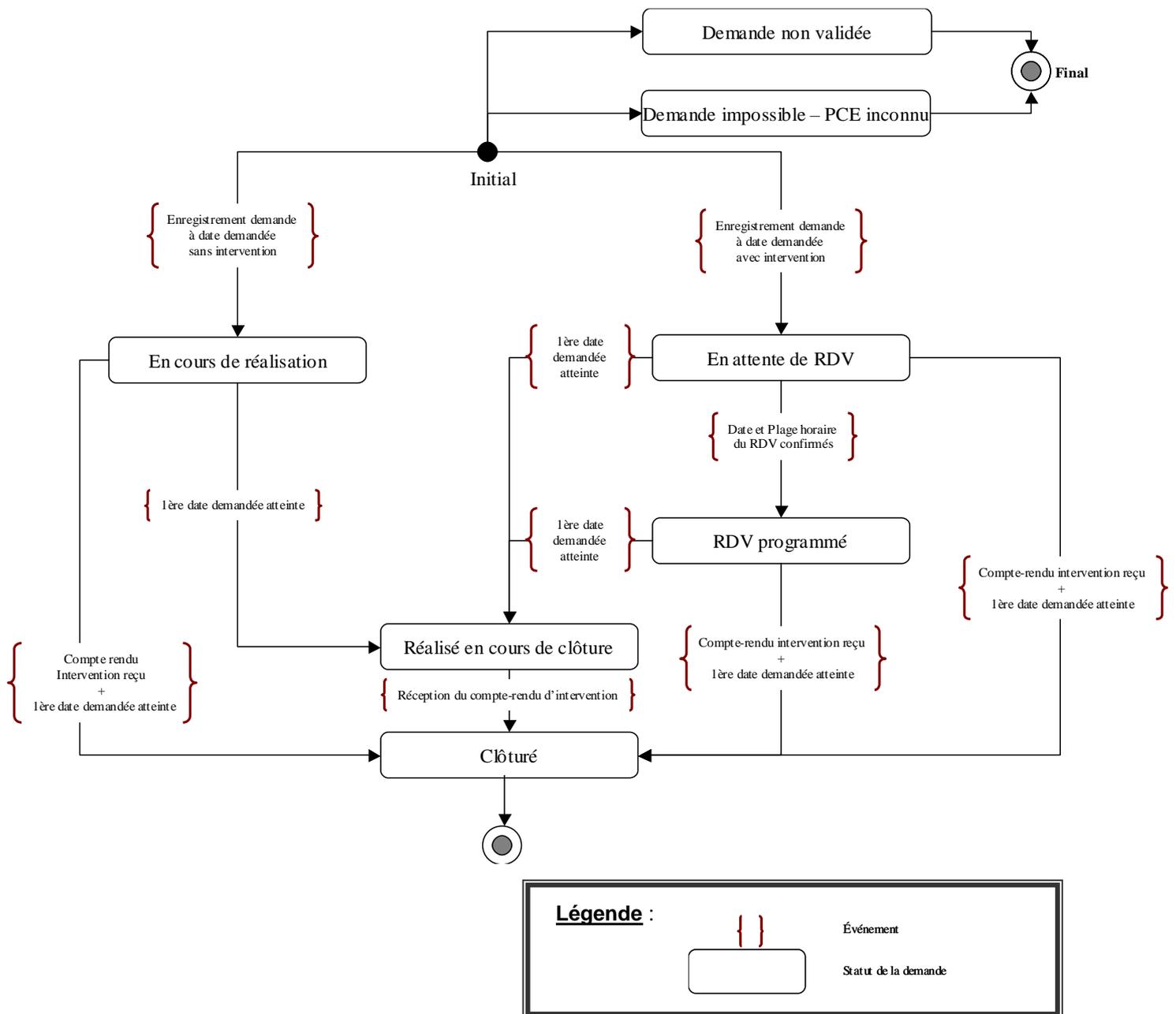
Pour les demandes de CHT sans intervention, la date enregistrée est la date minimum (date la plus ancienne) entre la dernière date demandée et la date de réception du CRI

Nota 2 : La date de rendez-vous planifiée pour l'intervention, appelée date programmée, peut être modifiée mais la 1^{ère} date demandée n'est pas modifiable.

Toutes les informations sur la date d'effet contractuel dans une demande de changement de tarif sont disponibles dans le document [Guide transverse d'implémentation du processus de gestion des demandes](#).

3.1.3. Cycle de vie nominal de la de demande de changement de tarif

Le logigramme ci-dessous représente le cycle de vie nominal d'une demande de changement de tarif. Les cas d'annulation d'une demande et de modification de rendez vous seront explicités dans le chapitre : [3.1.4 Cycle de vie non nominal de la demande de changement de tarif](#). Le cas de non exécution de la demande n'est pas un cas possible pour la demande de changement de tarif.



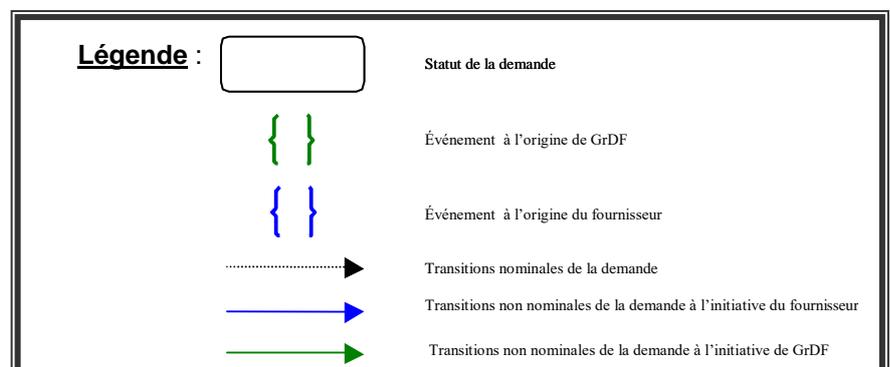
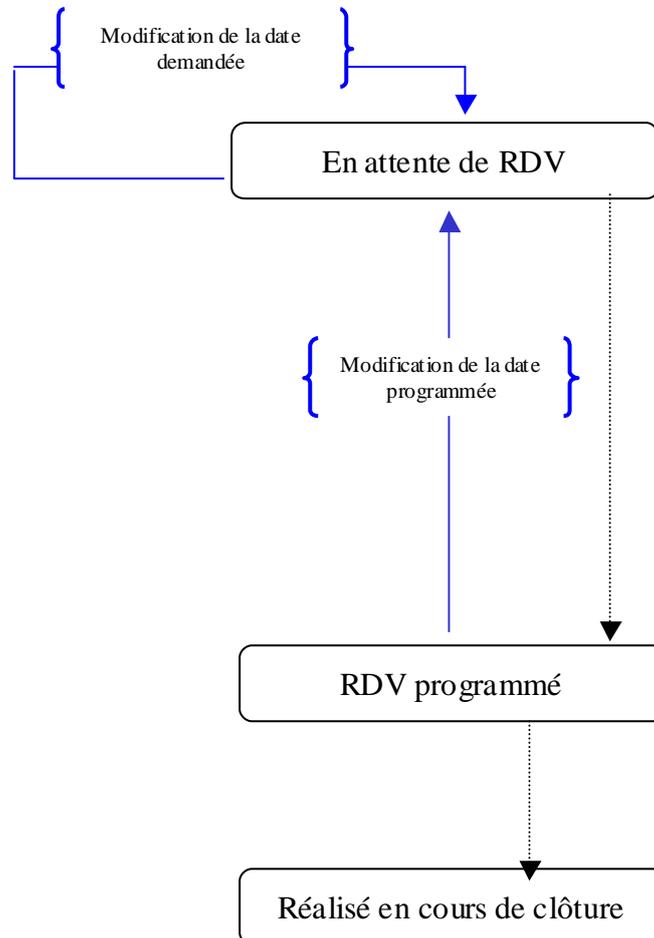
Les statuts présentés dans le logigramme ci-dessus sont définis dans le guide d'implémentation du processus de gestion des demandes.

3.1.4. Cycle de vie non nominal de la demande de changement de tarif

L'objet de ce paragraphe est, à partir du cycle de vie nominal de la demande de changement de tarif, d'illustrer les cas non nominaux de ce cycle de vie, en particulier : la modification de rendez-vous et l'annulation de la demande.

3.1.4.1. Focus sur la modification de rendez-vous pour une demande de changement de tarif

Une modification de rendez-vous s'applique uniquement aux demandes de changement de tarif avec intervention et consiste en la modification de la date d'intervention. Cette modification peut être effectuée à l'initiative du fournisseur, comme de GRDF. Une modification de rendez-vous peut impacter le cycle de vie de la demande selon le logigramme ci-dessous. Seuls les statuts et événements correspondants à la modification de rendez-vous sont représentés.



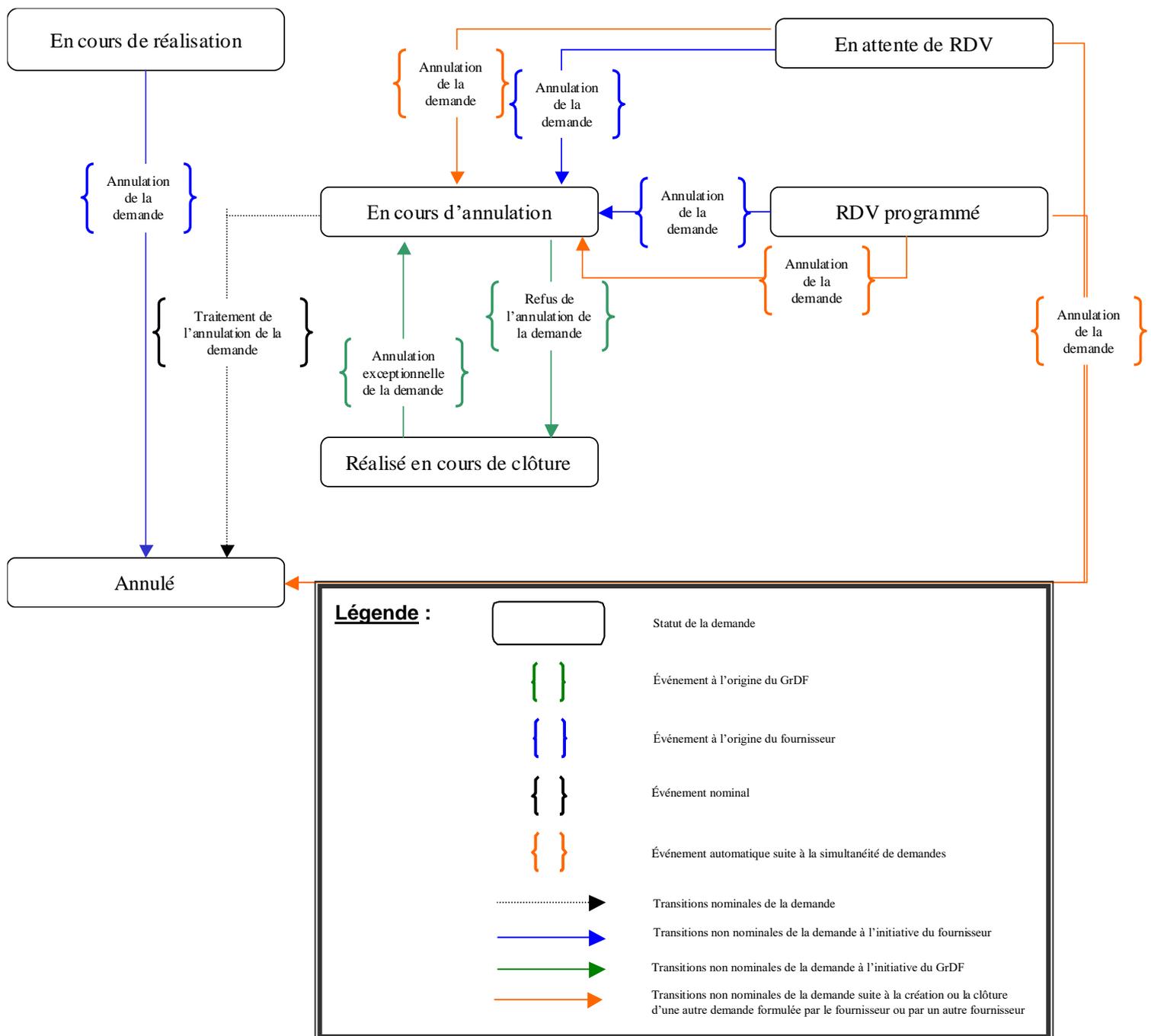
Les statuts pour lesquels le fournisseur ne peut pas modifier le rendez-vous de changement de tarif sont les suivants :

Statuts pour lesquels il n'est pas possible de modifier la date de rendez-vous	Explications
Demande non validée	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'y a donc pas de date demandée ou programmée.
Demande impossible – PCE inconnu	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'y a donc pas de date demandée ou programmée.
En cours de réalisation	Ce statut concerne les demandes de Changement de Tarif sans intervention. Il n'y a donc pas de date programmée. La modification de rendez-vous est donc un cas impossible.
Réalisé en cours de clôture	A ce stade du cycle de vie de la demande, la mise à jour contractuelle a déjà été effectuée. Il n'est donc plus possible de modifier la date demandée.
Clôturée	Ce statut est l'aboutissement de la demande, la mise à jour contractuelle a déjà été effectuée. Il n'est plus possible de modifier la date demandée.

☞ Pour plus d'informations concernant les principes génériques du processus de modification de rendez-vous, il convient de se référer au guide d'implémentation du processus de modification de rendez-vous.
Ce document précise notamment les délais de modification possibles.

3.1.4.2. Focus sur l'annulation d'une demande de changement de tarif

L'annulation d'une demande peut être effectuée à l'initiative du fournisseur comme de GRDF. Elle impacte le cycle de vie de la demande de changement de tarif selon le logigramme ci-dessous. Seuls les statuts et événements correspondants à l'annulation de la demande de changement de tarif sont représentés.



Les statuts spécifiques à l'annulation d'une demande (Annulé – En cours d'annulation) sont définis dans le guide transverse d'annulation d'une demande.

Les statuts pour lesquels le fournisseur ne peut pas annuler la demande de Changement de Tarif sont :

Statuts pour lesquels il n'est pas possible de d'annuler la demande	Explications
Demande non validée	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'est donc pas possible de l'annuler.
Demande impossible – PCE inconnu	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'est donc pas possible de l'annuler.

Statuts pour lesquels il n'est pas possible de d'annuler la demande	Explications
Réalisé en cours de clôture	Les mises à jour contractuelles sont effectuées à ce stade du cycle de vie de la demande. Le fournisseur ne peut donc plus annuler la demande.
Clôturée	Ce statut est l'aboutissement de la demande et les mises à jour contractuelles ont été effectuées. Le fournisseur ne peut donc plus annuler la demande.

☞ Pour plus d'informations concernant les principes génériques du processus d'annulation de la demande, il convient de se référer au guide d'implémentation du processus d'annulation de la demande.
Ce document précise notamment les délais d'annulation possibles.

3.1.5. Synthèse

Le tableau ci-dessous permet de prendre connaissance des transitions possibles d'un statut à l'autre dans le cycle de vie de la demande de changement de tarif :

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
Demande non validée	- ⇒ A la soumission de la demande, la demande est non validée car non recevable. Il n'y a donc pas de statut précédent, ni de statut suivant possible	-
Demande impossible – PCE inconnu	⇒ A la soumission de la demande, la demande est non validée car non recevable. Il n'y a donc pas de statut précédent	- Le statut Demande impossible – PCE inconnu est un statut final. En cours d'analyse ⇒ Le fournisseur demande l'analyse de la demande non recevable
En attente de rendez-vous	- ⇒ La demande a été enregistrée à date demandée avec intervention Rendez-vous programmé ⇒ Le fournisseur modifie la date demandée de rendez-vous. Un rendez-vous est à reprogrammer.	Rendez-vous programmé ⇒ La date et la plage horaire du rendez-vous sont confirmées Réalisé en cours de clôture ⇒ La 1ère date demandée est atteinte Clôturé ⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné et la 1ère date demandée est atteinte. En cours d'annulation ⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement manuel est nécessaire. ⇒ La création d'une demande simultanée sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de tarif en cours. Annulé ⇒ La clôture d'une autre demande sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de tarif en cours dans le SI GRDF.
	En attente de rendez-vous ⇒ Le fournisseur modifie la date demandée de rendez-vous. Le statut boucle sur lui-même.	
Rendez-vous programmé	En attente de rendez-vous ⇒ La date et la plage horaire du rendez-vous sont confirmées	Réalisé en cours de clôture ⇒ La 1ère date demandée est atteinte Clôturé ⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné et la 1ère date demandée est atteinte.

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
		<p>En attente de rendez-vous ⇒ Le fournisseur modifie la date demandée de rendez-vous. Un rendez-vous est à reprogrammer.</p>
		<p>En cours d'annulation ⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement manuel est nécessaire. ⇒ La création d'une demande simultanée sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de tarif en cours.</p> <p>Annulé ⇒ La clôture d'une autre demande sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de tarif en cours dans le SI GRDF.</p>
En cours de réalisation	<p>- ⇒ La demande a été enregistrée à date demandée sans intervention</p>	<p>Réalisé en cours de clôture ⇒ La 1^{ère} date demandée est atteinte</p> <p>Clôturé ⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné et la 1^{ère} date demandée est atteinte.</p> <p>Annulé ⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement automatique est possible.</p>
Réalisé en cours de clôture	<p>En attente de rendez-vous ⇒ La 1^{ère} date demandée est atteinte</p> <p>Rendez-vous programmé ⇒ La 1^{ère} date demandée est atteinte</p> <p>En cours de réalisation ⇒ La 1^{ère} date demandée est atteinte</p> <p>En cours d'annulation ⇒ GRDF refuse l'annulation de la demande.</p>	<p>Clôturé ⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné</p> <p>En cours d'annulation ⇒ GRDF annule exceptionnellement la demande.</p>
En cours d'annulation	<p>En attente de rendez-vous ⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement manuel est nécessaire. ⇒ La création d'une demande simultanée sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de tarif en cours.</p> <p>Rendez-vous programmé ⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement manuel est nécessaire. ⇒ La création d'une demande simultanée sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de tarif en cours.</p> <p>Réalisé en cours de clôture ⇒ GRDF annule exceptionnellement la demande.</p>	<p>Réalisé en cours de clôture ⇒ GRDF refuse l'annulation de la demande.</p> <p>Annulé ⇒ La demande d'annulation est traitée manuellement.</p>
Annulé	<p>En attente de rendez-vous ⇒ La clôture d'une autre demande sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de tarif en cours dans le SI GRDF.</p>	<p>- ⇒ Le statut annulé est un statut final</p>

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
	<p align="center">En cours d'annulation</p> <p>⇒ La demande d'annulation est traitée manuellement.</p>	
	<p align="center">En cours de réalisation</p> <p>⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement automatique est possible.</p>	
	<p align="center">Rendez-vous programmé</p> <p>⇒ La clôture d'une autre demande sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de tarif en cours dans le SI GRDF.</p>	
Clôturé	<p align="center">En attente de rendez-vous</p> <p>⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné et la 1^{ère} date demandée est atteinte.</p>	<p align="center">-</p> <p>⇒ Le statut clôturé est un statut final</p>
	<p align="center">Rendez-vous programmé</p> <p>⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné et la 1^{ère} date demandée est atteinte.</p>	
	<p align="center">En cours de réalisation</p> <p>⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné et la 1^{ère} date demandée est atteinte.</p>	
	<p align="center">Réalisé en cours de clôture</p> <p>⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné</p>	

4. Variantes du processus de changement de tarif

L'objet du chapitre est de présenter, en fonction des étapes du processus de changement de tarif, les échanges entre le système d'information des fournisseurs et GRDF notamment les échanges de flux de publications ainsi que les échanges Web Services.

La description de chacun de ces échanges comprend les informations clés transmises (champ concerné, libellé, valeur et signification du champ). Ce travail est réalisé pour chaque variante du processus de changement de tarif et ne concerne pas l'exhaustivité des données. Pour connaître l'exhaustivité des données échangées lors du processus de changement de tarif, il convient de se reporter aux guides d'implémentation des Web Services ou des publications.

Pour chacune des variantes du processus, un logigramme présente l'enchaînement des principales étapes du processus. La légende ci-dessous permet de faciliter la compréhension des logigrammes.

Légende



4.1. Changement de tarif à date demandée avec intervention

La demande de changement de tarif à date demandée avec intervention correspond aux cas métiers suivants :

- **Changement de tarif sur un PCE non libre avec une fréquence de relève mensuelle MM ou journalière** (sans changement de fréquence de relève), voir [2.2.2 Type de demande déduite des données tarifaires saisies](#) pour les combinaisons possibles
- **Changement de tarif sur un PCE non libre avec une fréquence de relève semestrielle et non télé-relevé et concerne le passage du tarif T1 à T2 et inversement.**

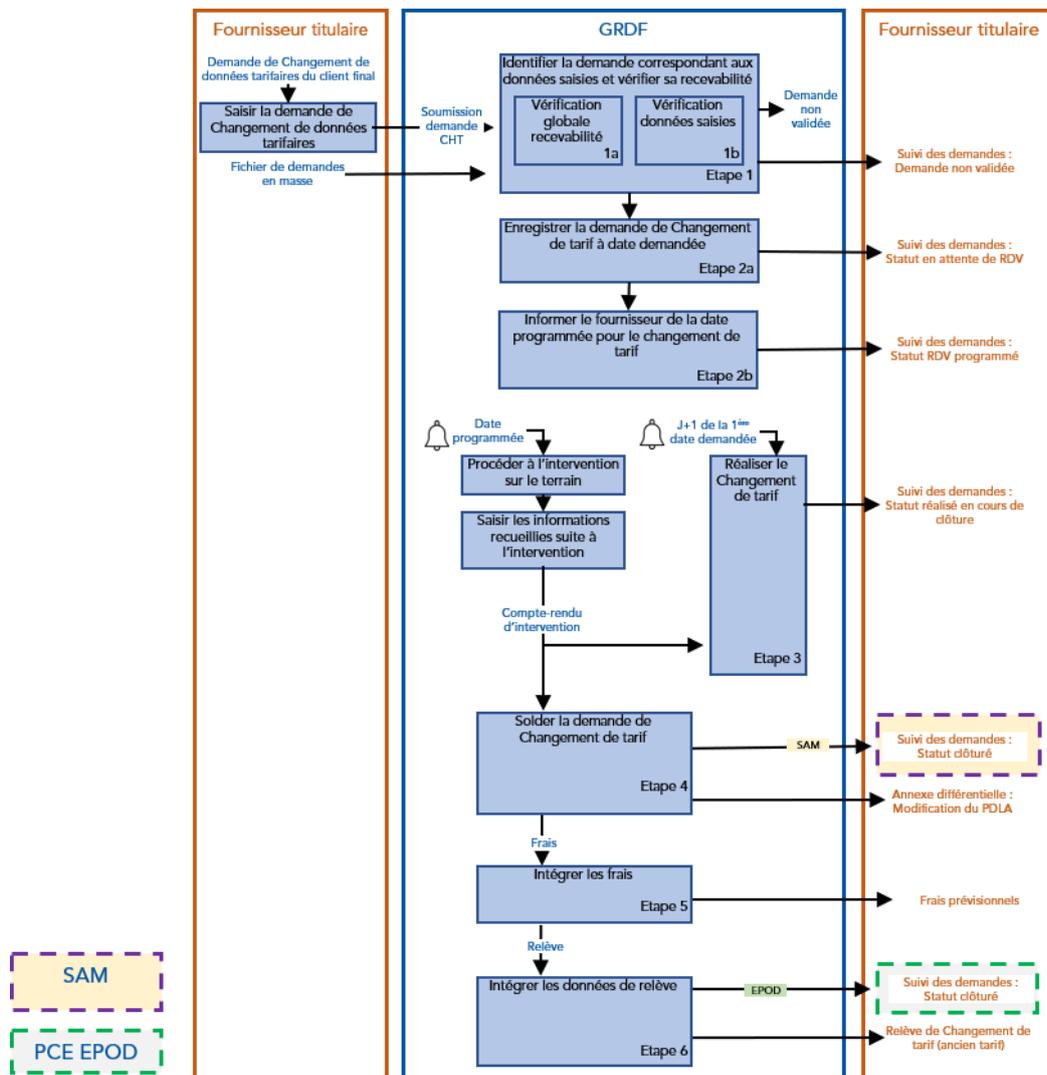
Le fournisseur demandeur doit être titulaire du PDLA auquel est rattaché le PCE faisant l'objet de la demande. Des frais sont comptabilisés pour la relève spéciale.

4.1.1. Logigramme

Le logigramme ci-dessous décrit les étapes et les flux d'information émis à l'attention des fournisseurs à chaque étape du traitement de la demande de **changement de tarif à date demandée avec intervention**.

La bascule **progressive** des PCE dans EPOD **a modifié modifie** l'intégration du « solde de la demande de changement de tarif » qui **est devenu devient** automatique au moment de « l'intégration des données de relève ». L'évolution du statut de la demande dans le Suivi des Demandes et la Relève de changement de tarif pour sont réalisées à l'étape **6** « intégrer les données de relève » pour ces PCE.

L'annexe différentiel est réalisée à l'étape 4 « Solder la demande ».



Nota :

1 : Dans le cas où une demande est passée par plusieurs statuts depuis la dernière publication, seul le dernier statut sera présent dans le fichier de publication.

2 : Dans le cas où le fournisseur soumet directement sa demande par fichier de demandes en masse, il renseigne le type de demande à CHT. En revanche, pour une demande unitaire, le fournisseur choisit toujours le type de demande « Changement de Données Tarifaires ».

4.1.2. Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de Changement de tarif

4.1.2.1. Vérification de la recevabilité de la demande de Changement de tarif (CHT)

L'étape « vérifier la recevabilité de la demande de changement de tarif » correspond à l'étape de soumission de la demande. Cette étape peut être subdivisée en deux sous étapes :

- la vérification globale de la recevabilité de la demande de changement de tarif (Etape 1 a)
- la vérification des données saisies dans la demande de changement de tarif (Etape 1 b)

Lors de ces deux étapes, un contrôle sur la simultanéité des demandes est également effectué. En effet, lorsqu'un fournisseur soumet une demande à GRDF, d'autres demandes peuvent être en cours sur le même PCE. (cf. [3.1.1 Demande de changement de tarif et demandes en cours](#))

Le tableau ci-dessous permet d'identifier, pour le canal Web Service et le Portail Fournisseur, les deux étapes qui consistent en la vérification de la recevabilité de la demande.

NB : Pour les demandes transmises par le canal des demandes en masse, les contrôles de recevabilité sont effectués, dans le système d'information de GRDF, une fois le fichier transmis. Uniquement dans ce cas, la non recevabilité de la demande est communiquée par l'affichage de codes motifs :

- sur le Portail Fournisseur, dans l'écran de suivi des demandes (uniquement libellé du code motif)
- dans la publication suivi des demandes
- dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Ce point sera détaillé ultérieurement dans le présent document dans le paragraphe [4.1.2.2 Règles de non recevabilité d'une demande de CHT et codes motifs associés lorsque la demande est soumise par le canal des demandes en masse](#) :

Canal	Web Service	Portail
Étape 1 a	Contrôle de la simultanéité des demandes	
	<p>Méthode : VerfierRecevabiliteCHDT</p> <p>L'utilisation de cette méthode consiste à vérifier que la demande de changement de données tarifaires est recevable. A Cette étape, lorsque la demande est non recevable, un numéro de demande est créé. *</p> <p>*Une demande EPOD se distingue par un : « E » en deuxième position (exemple UE0001KP)</p> <p>Pour plus d'informations sur les champs utilisés dans la méthode : VerfierRecevabiliteCHDT, il convient de se reporter au guide d'implémentation Définition du Web Service CreerDemandeCHDT.</p>	<p>Écran de saisie d'une demande par PCE : Saisie d'un type de demande</p> <p>Cet écran permet de sélectionner le type de demande à créer. L'utilisateur accède à cet écran s'il a saisi auparavant le numéro de PCE sur lequel il souhaite effectuer la demande de changement de données tarifaires.</p> <p>La demande peut être sélectionnée si le lien correspondant est actif. Pour une demande de CHDT, le lien est toujours actif.</p> <p><i>Selon le type de demande, le lien est actif / inactif en fonction des critères suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Type du PCE : DISCO, EPOD, SAM - Etat du PCE: Télé-relevé, non télé-relevé - Fréquence de relève du PCE : mensuelle (1M), semestrielle (6M) <p>A la sélection du type de demande dans cet écran, un premier contrôle de recevabilité de la demande est effectué à partir des données du PCE concerné.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center; margin: 0;">CRÉER UNE DEMANDE OMEGA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="padding: 2px 5px;">Demande de mise en service <li style="padding: 2px 5px;">Demande de mise hors service <li style="padding: 2px 5px;">Demande de changement de fournisseur <li style="padding: 2px 5px; background-color: #f08000;">Demande de changement de données tarifaires <li style="padding: 2px 5px;">Demande de modification de CJA <li style="padding: 2px 5px;">Demande d'intervention technique <li style="padding: 2px 5px;">Demande de coupure pour impayé <li style="padding: 2px 5px;">Demande de rétablissement suite à coupure pour impayé <li style="padding: 2px 5px;">Demande de modification des caractéristiques de l'utilisateur final <li style="padding: 2px 5px;">Demande d'auto-relevé Fournisseur <li style="padding: 2px 5px;">Demande de relevé à date <li style="padding: 2px 5px;">Demande de changement de date de publication </div>

Étape 1 b

Méthode : CreerDemandeCHDT

L'utilisation de cette méthode implique une vérification des données saisies dans la demande de changement de données tarifaires afin de confirmer que la demande est recevable. A cette étape, que la demande soit recevable ou non, un numéro de demande est créé dans OMEGA.*

*Une demande EPOD se distingue par un : « E » en deuxième position (exemple UE0001KP)

Pour plus d'informations sur les champs utilisés dans la méthode : CreerDemandeCHDT, il convient de se reporter au guide d'implémentation Définition du Web Service CreerDemandeCHDT.

Écran de saisie d'une demande de CHDT

Cet écran permet à l'utilisateur de renseigner les données correspondant à sa demande de changement de données tarifaires sur un PCE. A la validation des données saisies, un contrôle de recevabilité est effectué en fonction des données qui ont été renseignées pour la demande changement de données tarifaires.

CRÉER UNE DEMANDE OMEGA

Informations PCE Choisir une demande Informations fournisseur Informations contractuelles Options de prestation

1 2 3 4 5

Demande pour le N°PCE 21111111111111

Informations fournisseur

Référence fournisseur

Téléphone fournisseur

Observation

Informations PCE Choisir une demande Informations fournisseur Informations contractuelles Options de prestation

1 2 3 4 5

Demande de changement de données tarifaires - N°PCE 21111111111111

Date demandée*

Informations contractuelles

CAR prévisionnelle (en kWh)*

FSR en vigueur* FSR prévisionnelle*

Fréquence de relève demandée* Tarif demandé* Profil*

Pièce jointe (format PDF)


Déplacez votre fichier ici

Etape 1a : Vérification globale de la recevabilité de la demande de CHT : Le tableau ci-dessous présente les principales règles de recevabilité liées à l'étape 1a : 'vérification globale de la recevabilité de la demande de CHT' ainsi que les codes motifs associés.

Règle de recevabilité	Libellé code motif	Code motif associé (flux SDEM / WS SuiviDemande)	Warning	Bloquant
Vérification que le PCE soit connu du système d'information de GRDF	PCE inconnu du système	029	-	√
Vérification que le PCE pour lequel la demande de changement de données tarifaires est effectuée soit non libre	Le PCE est libre	121	-	√
	Le PCE est libre suite à la demande en cours de traitement	313	-	√
Vérification que la demande de changement de tarif ne soit pas effectuée sur un PCE appartenant à un PDLA multi-PCE	Masse - PCE appartenant à un PDLA multi-PCE	186	-	√
Vérification que la demande de changement de tarif ne soit pas effectuée sur un PCE tige cuisine (car le tarif est unique)	Masse - La demande sur le PCE n'est pas traitée car tarif cuisine est non compatible avec catégorie PCE. Veuillez corriger votre demande	038	-	√
	Aucune demande n'est possible sur les PCE de type forfait cuisine.	129	-	√
Vérification que le CDG-F du fournisseur demandeur soit bien égal au CDG-F du PCE	Le CAD actuel du PCE doit être égal au CAD du demandeur.	120	-	√
	Vous n'êtes plus titulaire du PCE suite à la demande en cours de traitement	315	-	√
Contrôle sur la simultanéité des demandes cf. 3.1.1 Demande de changement de tarif et demandes en cours	Demande déjà en cours sur le PCE	030	-	√
	Une demande d'analyse a déjà été soumise sur ce PCE	314	-	√
Contrôle que le PCE ne soit pas résilié	Masse - PCE résilié.	185	-	√
Contrôle sur le nombre de changement de tarif dans l'année écoulée	Demande non recevable. Une modification à la baisse, dont la date d'effet demandée intervient moins de 12 mois après une modification à la hausse, n'est pas autorisée	530	-	√
Contrôle sur l'option de prestation choisie	L'option de prestation choisie n'est pas disponible pour ce PCE, merci de la modifier.	510	√	-

Etape 2a : Vérification des données saisies dans la demande de CHT : Le tableau ci-dessous présente les principales règles de recevabilité liées à l'étape 1b : 'vérification des données saisies dans la demande de changement de tarif' ainsi que les codes motifs associés.

Règle de recevabilité	Libellé code motif	Code motif associé (flux SDEM / WS SuiviDemande)	Warning	Bloquant
Contrôle de la date demandée de la demande de changement de données tarifaires	Masse - La demande n'est pas traitée car la date demandée n'est pas compatible avec le délai autorisée pour ce type de demande. Veuillez saisir votre demande sur le portail	040	√	-
	La date demandée doit être supérieure à la date de soumission de la demande plus 28 jours et inférieure à la date de soumission de la demande plus 6 semaines.	131	√	-

Règle de recevabilité	Libellé code motif	Code motif associé (flux SDEM / WS SuiviDemande)	Warning	Bloquant
Contrôle de compatibilité entre l'option de prestation et le type de demande déduite	Pour une demande de changement de tarif seules les options de prestations «relevé spécial», «auto-relevé» et «calculé sans index» sont autorisées.	133	√	-
Contrôle de la saisie du tarif et/ou de la fréquence	Masse - La demande de changement de tarif n'est pas traitée : le tarif n'a pas été modifié. Veuillez corriger votre demande.	064	√	-
Contrôle de cohérence entre la Fréquence demandée et la CAR saisie.	Fréquence saisie ne fait pas partie des fréquences autorisées	563	-	√
Vérification que le tarif demandé soit compatible avec la fréquence demandée	Fréquence de relève non proposée pour ce tarif.	107	-	√
Contrôle du profil par rapport à la fréquence. PCE SAM uniquement	Profils non autorisés pour cette fréquence	564	-	√
Vérification, pour un PCE JJ/JM/MM, de la validité du code postal	Masse - Le code postal du PCE est incorrect	251	√	-
Vérification de la cohérence des données « CJAA », « CJAAM/date », CJAAM/valeur », « CJAAJ/date », « CJAAJ/valeur » avec la date demandée du CHT.	Masse - Les dates pour les CJAAJ doivent être différentes entre elles	252	√	-
	Masse - La date de CJAAJ doit être comprise entre le &7 et le &8. (&7 est la date demandée + le délai de réalisation au format MM/AAAA, &8 est la date demandée + le délai de réalisation de la prestation + 12 mois au format MM/AAAA)	253	√	-
	Masse - La date de CJAAM doit être comprise entre le &7 et le &8. (&7 est la date demandée + le délai de réalisation au format MM/AAAA, &8 est la date demandée + le délai de réalisation de la prestation + 12 mois au format MM/AAAA)	254	√	-
Contrôle de la cohérence entre le tarif et la CAR saisis	La demande de CHT sur le PCE n'est pas traitée : la CAR pour ce tarif doit être confirmée. Veuillez saisir votre demande sur le portail.	042	-	√
Vérification que le tarif soit optimum pour la CAR saisie.	Masse - Avertissement : le tarif sélectionné n'est pas optimum par rapport à la CAR en vigueur.	451	√	-
Contrôle si la demande soumise ne nécessite pas un changement d'application de relevé.	Les modifications saisies entraînent un changement d'application de relevé. Cette fonctionnalité est pour le moment indisponible. La demande va être enregistrée. Veuillez prendre contact avec un conseiller.	158	√	-
Contrôle sur la CJA de référence. Un changement de tarif vers un PCE de tarif T4 ou TP nécessite une demande préalable de pré-étude technique concernant la CJA de référence.			√	
Contrôle sur le nombre de changement de tarif dans l'année écoulée	Le dernier changement tarifaire à la baisse ayant été effectué il y a moins de 12 mois, un complément de prix sera facturé.	531	√	-
Contrôle sur le nombre de changement de tarif dans l'année écoulée	Le Tarif n'est pas compatible. La demande a été créée avec intervention	532	√	-

Règle de recevabilité	Libellé code motif	Code motif associé (flux SDEM / WS SuiviDemande)	Warning	Bloquant
Contrôle sur l'option de prestation choisie	La demande a été créée avec une option de prestation « télé-relevé ».	509	√	-

4.1.2.3. Suivi des demandes

Dans le cas d'une demande de changement de tarif formulée par le canal des demandes en masse, la non recevabilité de cette demande peut se traduire par la mise à disposition des informations suivantes au(x) fournisseur(s) :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.

NB : Dans la suite du paragraphe « Changement de tarif à date demandée avec intervention », les champs de l'écran : « Rechercher et suivre vos demandes » ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites sur le portail.

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Demande non recevable soumise dans un fichier de demandes en masse
Mise à disposition de la publication	J+1 du dépôt du fichier de demandes en masse
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHT à date demandée avec intervention est non validée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Statut de la demande	023 (demande non validée) ou 022 (demande impossible – PCE inconnu)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Motif de non recevabilité de la demande	Se référer au guide d'implémentation du flux SDEM pour obtenir l'intégralité des codes motif	Code du motif	25	MotifDemande

4.1.3. Etape 2a : Enregistrer la demande de Changement de tarif à date demandée

L'étape « enregistrer la demande de changement de tarif à date demandée » correspond à l'étape au cours de laquelle la demande du fournisseur a passé les contrôles de recevabilité avec succès. A cette

étape, la 1^{ère} date demandée (date d'effet contractuel voir [3.1.2 Date d'effet contractuel](#)) est donc enregistrée mais la date d'intervention doit être confirmée par GRDF.

L'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur demandeur par utilisation du Web Service SuiviDemande.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur demandeur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.

4.1.3.1 Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande unitaire de changement de tarif à date demandée avec intervention
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHT à date demandée est enregistrée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Date d'enregistrement de la demande	Date d'enregistrement de la demande de changement de tarif dans le SI de GRDF	Date de création de la demande	9	DateCreationDemande
Code du statut de la demande	045 (en attente de RDV)	Identifiant du statut	17	StatutDemande

Nota : les informations suivantes permettent au fournisseur de s'assurer qu'il est bien dans le cas d'une demande de changement de tarif à date demandée avec intervention

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Type de la demande	CHT	Identifiant du type de la demande	11	TypeDemande
Type de relève	1 (1=Relève spéciale)	Option de prestation : type de relève	13	-
1 ^{ère} date demandée	Date d'effet contractuel à laquelle le changement de tarif sera effectif	1 ^{ère} date demandée	19	DateDemandee.Date

4.1.4. Etape 2b : Informer le fournisseur de la date programmée pour le Changement de tarif

L'étape « informer le fournisseur de la date programmée pour le changement de tarif » correspond à la validation de la date de l'intervention par GRDF. Deux cas sont possibles :

- le planning de GRDF est disponible à la date demandée par le fournisseur, alors la date programmée est égale à la date demandée. L'agent appelle le contact intervention pour convenir de la plage horaire.
- le planning de GRDF n'est pas disponible à la date demandée par le fournisseur. Dans ce cas, GRDF appelle le contact intervention pour convenir d'un autre rendez-vous. La date programmée est la date convenue (et la plage horaire) entre le contact intervention et GRDF.

L'enregistrement de la date programmée se traduit par :

- Suivi des demandes :

- Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
- Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur demandeur par utilisation du Web Service SuiviDemande.
- Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur demandeur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.

4.1.4.1 Suivi des demandes :

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la date programmée de la demande de changement de tarif à date demandée
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la date programmée pour la demande de tarif
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la date programmée de la demande de CHT à date demandée est enregistrée.

Description générale		Description du flux SDEM		Description du Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	063 (RDV programmé)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de l'enregistrement de la date programmée pour la demande de CHT dans le SI de GRDF	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut

Nota : les informations suivantes permettent au fournisseur de s'assurer que la date programmée a bien été enregistrée.

Description générale		Description du flux SDEM		Description du Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Date du rendez-vous programmé	Date de l'intervention communiquée au fournisseur	Date programmée	22	DateProgrammee.Date
PlageHoraire du rendez-vous programmé	Code de la plage horaire de la date de l'intervention communiquée au fournisseur	Code de la plage horaire programmée	23	DateProgrammee.PlageHoraire

Remarque importante : Si l'intervention ne peut pas avoir lieu pour un PCE avec une fréquence semestrielle, l'index pour le changement de tarif est calculé à la 1^{ère} date demandée à partir de l'historique de consommation et du dernier index connu. La demande poursuit ensuite son déroulement normal.

4.1.5. Etape 3 : Réaliser le Changement de tarif

L'étape « réaliser le changement de tarif » correspond à l'enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le système d'information de GRDF. Cette étape est déclenchée le lendemain de la 1^{ère} date demandée pour le changement de tarif.

La demande du fournisseur est réalisée mais n'est pas encore clôturée.

L'enregistrement de la réalisation du changement de tarif a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur demandeur par utilisation du Web Service SuiviDemande.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur demandeur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.

~~▪ Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur :~~

~~Un flux d'information sur le Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur.~~

4.1.5.1. Suivi des demandes :

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHT à date demandée est réalisée.

Description générale		Description du flux SDEM		Description du Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	070 (réalisée en cours de clôture)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date d'enregistrement de la réalisation du changement de tarif	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut

4.1.5.2. Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur

Présentation générale du flux

L'annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur permet au fournisseur de connaître les modifications effectuées sur le Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur dont il est titulaire.

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Annexe différentielle du CDG-F
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que les données contractuelles de l'annexe différentielle de son Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur ont été modifiées :

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de changement du tarif porté par le PDLA = 1 ^{ère} date demandée pour le changement de tarif
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« M » : Modification
37	Indicateur tarif	X : indication d'une modification sur le groupe de donnée
38	Indicateur CJA	Flag indiquant si une donnée liée aux CJA a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée <i>Nota : le flag sur le groupe de données CJA est possible uniquement pour les PCE au tarif T4 ou TP.</i>
39	Indicateur CAR	Flag indiquant si la CAR a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée

Nota : pour connaître les données contenues dans chacun des groupes de données (fréquence de relève, données commerciales, tarif, CJA, CAR), se reporter au guide d'implémentation de l'annexe globale du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur et au guide d'implémentation de l'annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur.

4.1.6. Etape 4 : Solder la demande de Changement de tarif

L'étape « solder la demande de changement de tarif » correspond à l'étape de clôture de la demande de changement de tarif. L'intervention a été réalisée par l'agent sur le terrain et est soldée. La demande est clôturée dans le SI de GRDF et l'information est mise à la disposition du fournisseur demandeur.

La clôture de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- **Suivi des demandes :**
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur demandeur par utilisation du Web Service SuiviDemande.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur demandeur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.
- **Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur :**
 - Un flux d'information sur le Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur.

Pour les PCE EPOD, l'étape « solder la demande de changement de tarif » (étape 4) est automatiquement réalisée à l'intégration de données du relevé (étape 6).

Les flux correspondant à cette étape sont décrits dans les paragraphes 4.1.8.2 Suivi des demandes.

4.1.6.1. Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur

- **Présentation générale du flux**

L'annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur permet au fournisseur de connaître les modifications effectuées sur le Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur dont il est titulaire.

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Annexe différentielle du CDG-F
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- **Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que les données contractuelles de l'annexe différentielle de son Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur ont été modifiées :**

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de changement du tarif porté par le PDLA = 1 ^{ère} date demandée pour le changement de tarif
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« M » : Modification
37	Indicateur tarif	X : indication d'une modification sur le groupe de donnée
38	Indicateur CJA	Flag indiquant si une donnée liée aux CJA a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none">▪ Soit vide si pas de modification▪ Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée <i>Nota : le flag sur le groupe de données CJA est possible uniquement pour les PCE au tarif T4 ou TP.</i>

Numéro	Nom	Valeur
39	Indicateur CAR	Flag indiquant si la CAR a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée

Nota : pour connaître les données contenues dans chacun des groupes de données (fréquence de relève, données commerciales, tarif, CJA, CAR), se reporter au guide d'implémentation de l'annexe globale du Contrat Distributeur de Gaz - Fournisseur et au guide d'implémentation de l'annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur.

4.1.7. Etape 5 : Intégrer les frais

L'étape « intégrer les frais » correspond à l'étape de réception des frais relatifs au relevé spécial de la demande de Changement de tarif. Lorsque l'intervention a été réalisée sur le terrain, les frais prévisionnels sont intégrés dans le système d'information de GRDF et mis à la disposition du fournisseur à l'origine de la demande.

4.1.7.1. Frais prévisionnels

- Présentation générale du flux frais prévisionnels :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Frais prévisionnels
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des frais dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des frais dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des frais prévisionnels relatifs à la réalisation du Changement de tarif :

Numéro	Nom	Valeur commentaire
6	Origine de la prestation	F : Fournisseur
7	Type d'envoi	F : 1er envoi
8	Date de réalisation de la prestation	Date de l'intervention sur le terrain
9	Code frais	Code associé à la prestation
11	Montant	Montant du frais

4.1.8. Etape 6 : Intégrer les données de relève

L'étape « intégrer les données de relève » correspond à l'étape de réception du relevé spécial suite à la réalisation de l'intervention sur le terrain.

Pour les PCE EPOD, la clôture de la demande de changement de tarif est réalisée automatiquement à l'intégration de données du relève (étape 6).

4.1.8.1. Relèves

- Présentation générale du flux de relève :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF

Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne <ul style="list-style-type: none"> du lundi au dimanche pour les PCE avec une fréquence de relève journalière du lundi au samedi pour les PCE avec une fréquence de relève 6M ou MM
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de relève relatives au changement de tarif :

Cas n°1 : PCE avec une fréquence de relève semestrielle non télé-relevés ou journalière

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	1 ^{ère} date demandée du changement de tarif
11	Raison de la relève	63 : changement de tarif (ancien tarif)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle de relevé de l'index pris en compte pour le changement de tarif
14	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ du nouveau tarif

Cas n°2 : PCE avec une fréquence de relève mensuelle MM

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	1 ^{ère} date demandée du changement de tarif
11	Raison de la relève	63 : changement de tarif (ancien tarif)
13	Date de fin de période de consommation	Date réelle de relevé de l'index pris en compte pour le changement de tarif
15	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ du nouveau tarif

4.1.8.2. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de changement de tarif
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de changement de tarif
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHT à date demandée est clôturée.

Description générale		Description du flux SDEM		Description du Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	010 (clôturé)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de la clôture de la demande de changement de tarif	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut

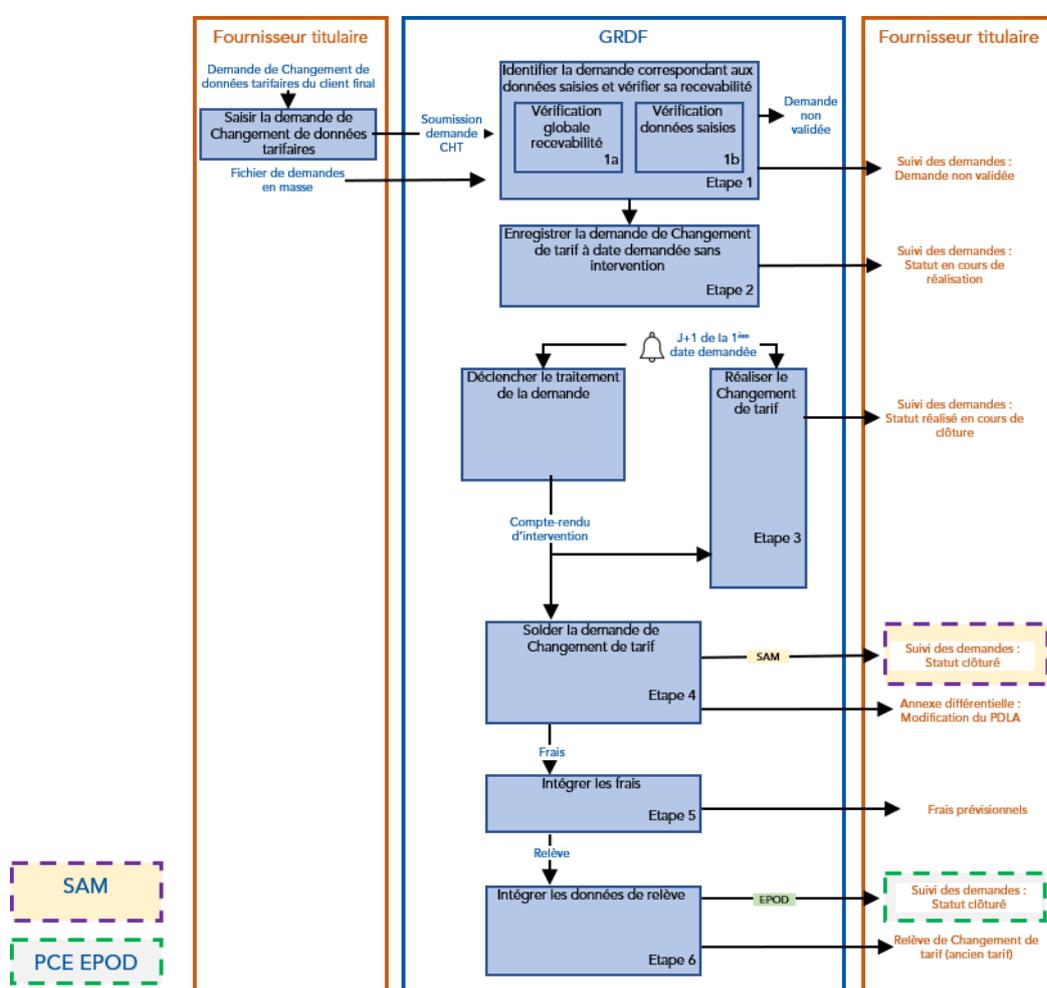
4.2. Changement de tarif à date demandée sans intervention

La demande de Changement de tarif à date demandée sans intervention est possible pour **un PCE non libre avec une fréquence de relève semestrielle (6M) ou mensuelle (1M) et concerne le passage du tarif T1 à T2 et inversement**. L'index utilisé pour le changement de données tarifaires est un **index calculé** ou un **index auto-relevé** ou un **index télé-relevé**. Le fournisseur demandeur doit être titulaire du PDLA auquel est rattaché le PCE faisant l'objet de la demande.

4.2.1. Logigramme

La bascule **progressive** des PCE dans EPOD a **modifié** **modifie** l'intégration du « solde de la demande de changement de tarif » qui **est devenu** **devient** automatique au moment de « l'intégration des données de relève ». L'évolution du statut de la demande dans le Suivi des Demandes et la Relève de changement de tarif pour sont réalisées à l'étape **6** « intégrer les données de relève » pour ces PCE.

L'annexe différentiel est réalisée à l'étape 4 « Solder la demande ».



Nota :

- Dans le cas où une demande est passée par plusieurs statuts depuis la dernière publication, seul le dernier statut sera présent dans le fichier de publication.
- Dans le cas où le fournisseur soumet directement sa demande par fichier de demandes en masse, il renseigne le type de demande à CHT. En revanche, pour une demande unitaire, le fournisseur choisit toujours le type de demande changement de données tarifaires.

4.2.2. Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de Changement de tarif

Informations identiques à celles décrites pour la variante de processus « changement de tarif à date demandée avec intervention » - [4.1.2 Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de changement de tarif](#)

4.2.3. Etape 2 : Enregistrer la demande de Changement de tarif à date demandée sans intervention

L'étape « enregistrer la demande de changement de tarif à date demandée sans intervention » correspond à l'étape au cours de laquelle la demande du fournisseur a passé les contrôles de recevabilité avec succès : le changement de tarif peut être réalisé sans intervention à la date demandée par le fournisseur.

L'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes. Dans la suite du document, les champs de cet écran et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites.

NB : Dans la suite du paragraphe « Changement de tarif à date demandée sans intervention », les champs de l'écran : Suivi des demandes et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites sur le portail.

4.2.3.1. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Demande enregistrée dans un fichier de demandes en masse
Mise à disposition de la publication	J+1 du dépôt du fichier de demandes en masse
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHT à date demandée sans intervention est enregistrée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Date d'enregistrement de la demande	Date d'enregistrement de la demande de CHT dans le SI de GRDF	Date de création de la demande	9	DateCreationDemande
Code du statut de la demande	050 (en cours de réalisation)	Identifiant du statut	17	StatutDemande

Nota : les informations suivantes permettent au fournisseur de s'assurer qu'il est bien dans le cas d'une demande de changement de tarif à date demandée sans intervention

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Type de la demande	CHT	Identifiant du type de la demande	11	TypeDemande
Type de relève	2 (2= Index auto-relevé) 3 (3 = Index calculé) 12 (12 =Index télé-relevé)	Option de prestation: type de relève	13	-
1 ^{ère} date demandée	Date d'effet contractuel à laquelle le changement de fournisseur sera effectif	1 ^{ère} date demandée	19	DateDemandee.Date

4.2.4. Etape 3 : Réaliser le Changement de tarif

L'étape « réaliser le changement de tarif » correspond à l'enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le système d'information de GRDF. Cette étape est déclenchée le lendemain de la 1^{ère} date demandée pour le changement de tarif.

La demande du fournisseur est réalisée mais n'est pas encore clôturée.

L'enregistrement de la réalisation du changement de fournisseur a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes. Dans la suite du document, les champs de cet écran et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites.

~~▪ Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur :~~

~~Un flux d'information sur le Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier d'Annexe Différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur~~

4.2.4.1. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHT à date demandée est réalisée :

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	070 (réalisée en cours de clôture)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de l'enregistrement de la réalisation du changement de tarif	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut

4.2.4.2 Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur

- Présentation générale du flux :

L'annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur permet au fournisseur de connaître les modifications effectuées sur le Contrat Distributeur de Gaz - Fournisseur dont il est titulaire.

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Annexe différentielle du CDG-F
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation du changement de tarif dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que les données contractuelles de l'annexe différentielle de son Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur ont été modifiées :

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de changement du tarif porté par le PDLA = 1 ^{ère} date demandée pour le changement de tarif
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« M » : Modification
37	Indicateur tarif	« O » : indication d'une modification sur le groupe de donnée
39	Indicateur CAR	Flag indiquant si la CAR a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit « N » si pas de modification ▪ Soit « O » s'il y a modification sur le groupe de donnée

Nota : pour connaître les données contenues dans chacun des groupes de données (fréquence de relève, données commerciales, tarif, CAR), se reporter au guide d'implémentation de l'annexe globale et différentielle du Contrat Distributeur de Gaz - Fournisseur (AGLO et ADIF).

4.2.5. Etape 4 : Solder la demande de Changement de tarif

Etape identique à celle décrite pour la variante de processus « changement de tarif à date demandée avec intervention » [4.1.6 Etape 4 : Solder la demande de changement de tarif](#)

4.2.6. Etape 5 : Intégrer les frais

L'étape « intégrer les frais » correspond à l'étape de réception des frais relatifs à la demande. Bien que la prestation ne soit pas payante, les frais prévisionnels sont intégrés dans le système d'information de GRDF et mis à la disposition du fournisseur à l'origine de la demande.

Etape identique à celle décrite pour la variante de processus Changement de tarif à date demandée avec intervention [4.1.7 Etape 5 : Intégrer les frais](#)

4.2.7. Etape 6 : Intégrer les données de relève

L'étape « intégrer les données de relève » correspond à l'étape de réception de l'index auto-relevé ou calculé du changement de tarif sans intervention.

4.2.7.1. Relèves

- Présentation générale du flux de relève :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des données dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des données dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi pour les 6M non télé-relevés et toute la semaine pour les TLRV)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de relève relatives au changement de tarif :

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	1 ^{ère} date demandée du changement de tarif
11	Raison de la relève	63 : changement de tarif (ancien tarif)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle de prise en compte de l'auto-relevé ou de l'index calculé ou de l'index télé-relevé
14	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ du nouveau tarif

5. Processus de Changement de fréquence de relève

5.1. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus

5.1.1. Rappel du périmètre de la demande

Cette demande s'applique au changement de fréquence de relève avec ou sans changement de tarif mais sans changement d'application de relève, sur les PCE JJ (ou JM) et MM. Ainsi, la demande de changement de fréquence de relève faisant l'objet de ce chapitre ne concerne que le passage d'un PCE d'une fréquence de relève mensuelle MM à une fréquence de relève journalière et inversement.

5.1.2. Demande de changement de fréquence de relève et demandes en cours

Lorsque le fournisseur formule une demande de changement de fréquence de relève (CHFR), d'autres demandes peuvent être en cours pour le PCE.

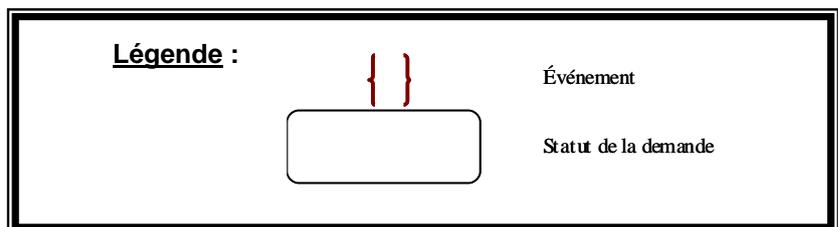
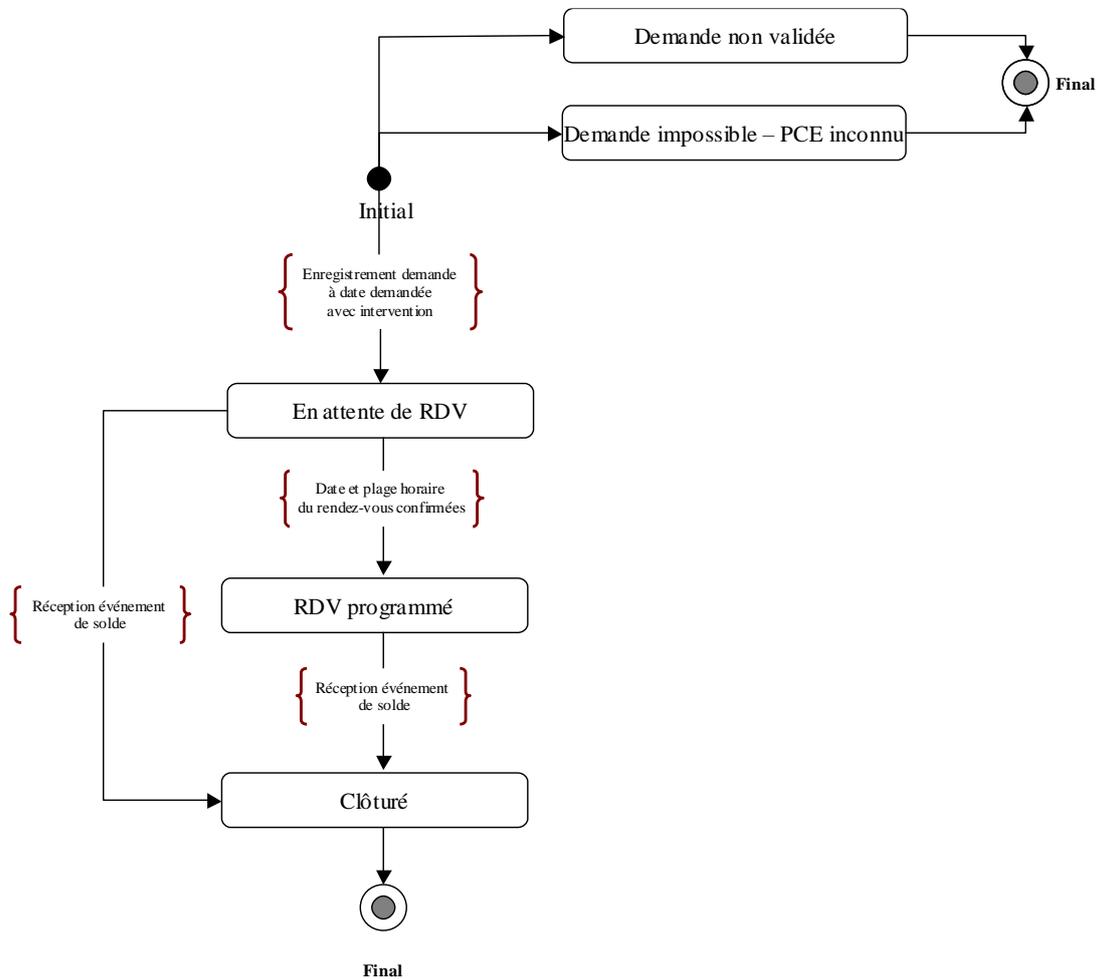
En fonction du type de la ou des demande(s) en cours, la demande de Changement de tarif peut être acceptée ou rejetée. Pour prendre connaissance de l'intégralité des cas où la demande de changement de fréquence de relève (CHFR) est acceptée ou rejetée, il convient de se référer au guide transverse d'implémentation du processus de gestion des demandes.

5.1.3. Date d'effet contractuel

La demande de changement de fréquence de relève est clôturée lorsque le système d'information reçoit l'événement de solde de l'intervention.

5.1.4. Cycle de vie nominal de la demande de Changement de fréquence de relève

Le logigramme ci-dessous représente le cycle de vie nominal d'une demande de changement de fréquence de relève. Les cas d'annulation d'une demande et de modification de rendez vous seront explicités dans le chapitre : [5.1.5 Cycle de vie non nominal de la demande de changement de fréquence de relève](#). Le cas de non exécution de la demande n'est pas un cas possible pour la demande de changement de tarif.



Les statuts présentés dans le logigramme ci-dessus sont définis dans le guide d'implémentation du processus de gestion des demandes.

5.1.5. Cycle de vie non nominal de la demande de Changement de fréquence de relève

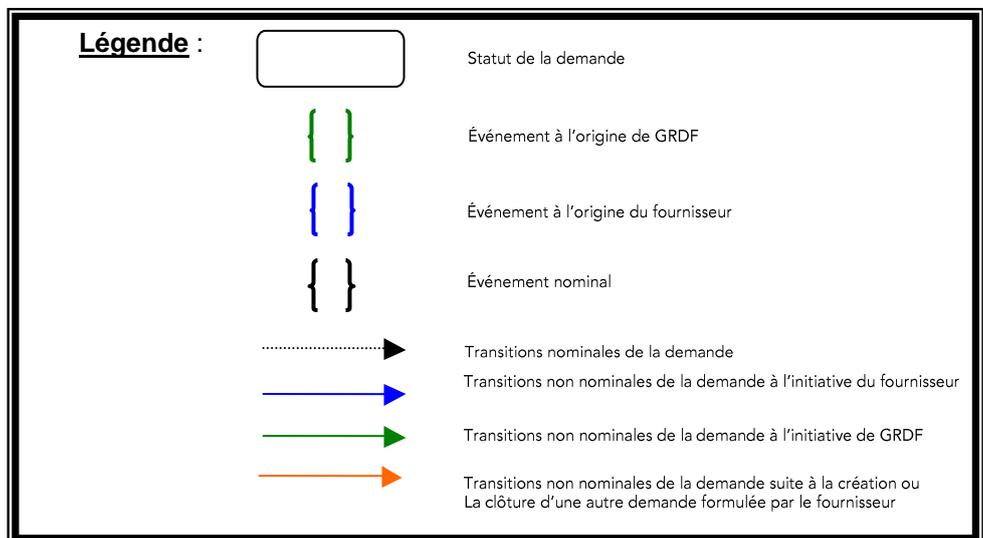
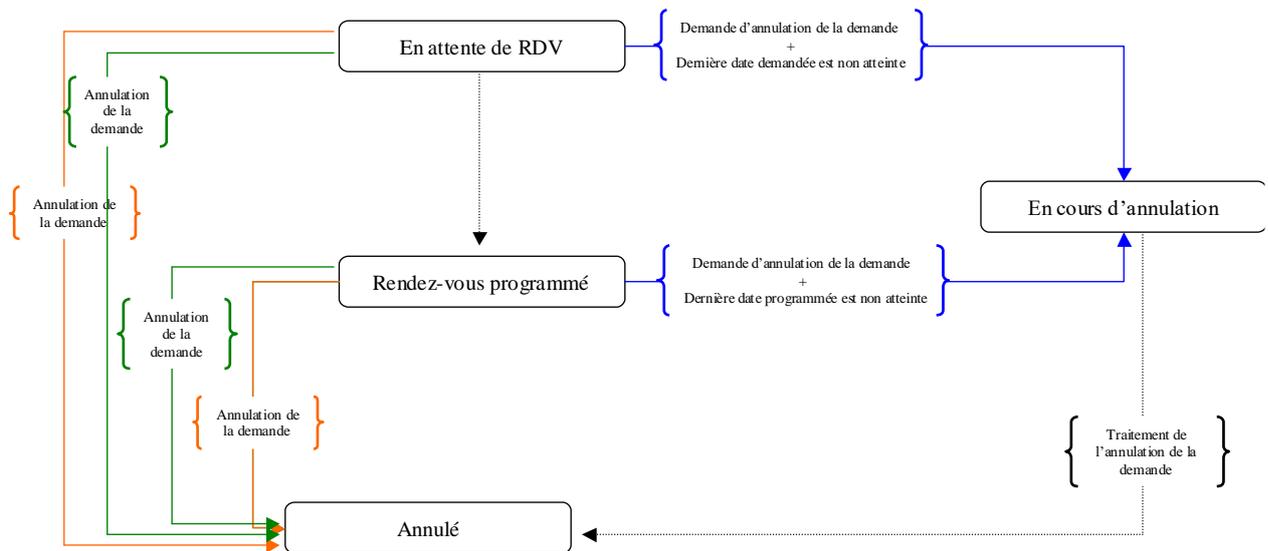
L'objet de ce paragraphe est, à partir du cycle de vie nominal de la demande de changement de fréquence de relève, d'illustrer les cas non nominaux de ce cycle de vie, en particulier : la modification de rendez-vous, l'annulation de la demande et la non exécution de la demande.

5.1.5.1. Focus sur la modification de rendez-vous pour une demande de Changement de fréquence de relève

Une modification de rendez-vous s'applique aux demandes de changement de fréquence de relève avec intervention et consiste en la modification de la date d'intervention. Cette modification peut être effectuée à l'initiative du fournisseur en modifiant la date demandée, comme de GRDF. Une modification de rendez-vous peut impacter le cycle de vie de la demande. Pour prendre connaissance du logigramme correspondant à la modification de rendez-vous d'une demande de changement de fréquence de relève, il convient de se référer au logigramme du paragraphe : [3.1.4 1 Focus sur la modification de rendez-vous pour une demande de changement de tarif](#)

5.1.5.2. Focus sur l'annulation d'une demande de changement de fréquence de relève

L'annulation d'une demande peut être effectuée à l'initiative du fournisseur comme de GRDF. Elle impacte le cycle de vie de la demande de changement de fréquence de relève selon le logigramme ci-dessous. Seuls les statuts et événements correspondants à l'annulation de la demande de changement de fréquence de relève sont représentés.



Les statuts spécifiques à l'annulation d'une demande (Annulé – En cours d'annulation) sont définis dans le guide transverse d'annulation d'une demande.

Les statuts pour lesquels le fournisseur ne peut pas annuler la demande de Changement de Fréquence de relève sont :

Statuts pour lesquels il n'est pas possible de d'annuler la demande	Explications
Demande non validée	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'est donc pas possible de l'annuler.
Demande impossible – PCE inconnu	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'est donc pas possible de l'annuler.
Clôturée	Ce statut est l'aboutissement de la demande et les mises à jour contractuelles ont été effectuées. Le fournisseur ne peut donc plus annuler la demande.

5.1.6. Synthèse

Le tableau ci-dessous permet de prendre connaissance des transitions possibles d'un statut à l'autre dans le cycle de vie de la demande de changement de fréquence de relève :

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
Demande non validée	- ⇒ A la soumission de la demande, la demande est non validée car non recevable. Il n'y a donc pas de statut précédent, ni de statut suivant possible	-
Demande impossible – PCE inconnu	- ⇒ A la soumission de la demande, la demande est non validée car non recevable. Il n'y a donc pas de statut précédent, ni de statut suivant possible	-
En attente de rendez-vous	- ⇒ La demande a été enregistrée à date demandée avec intervention	Rendez-vous programmé ⇒ La date et la plage horaire du rendez-vous sont confirmées
	Rendez-vous programmé ⇒ Le fournisseur modifie la date demandée. Un rendez-vous doit être reprogrammé.	Clôturé ⇒ Un événement de solde est réceptionné
		En cours d'annulation ⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande et la dernière date demandée n'est pas atteinte. Un traitement manuel est nécessaire.
		Annulé ⇒ La création ou la clôture d'une autre demande sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de fréquence de relève en cours dans le SI GRDF. ⇒ GRDF annule la demande
	En attente de rendez-vous ⇒ Le fournisseur modifie la date demandée. Un rendez-vous doit être programmé.	
Rendez-vous programmé	En attente de rendez-vous ⇒ La date et la plage horaire du rendez-vous sont confirmées.	Clôturé ⇒ Un événement de solde est réceptionné.
		En attente de rendez-vous ⇒ Le fournisseur modifie la date demandée. Un rendez-vous doit être reprogrammé.
		En cours d'annulation ⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande et la dernière date demandée n'est pas atteinte. Un traitement manuel est nécessaire.

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
		Annulé ⇒ La création ou la clôture d'une autre demande sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique. ⇒ GRDF annule la demande
Clôturé	En attente de rendez-vous ⇒ Un événement de solde est réceptionné	- ⇒ Le statut clôturé est un statut final
	Rendez-vous programmé ⇒ Un événement de solde est réceptionné.	
En cours d'annulation	En attente de rendez-vous ⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande et la dernière date demandée n'est pas atteinte.	Annulé ⇒ La demande d'annulation est traitée manuellement.
	Rendez-vous programmé ⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande et la dernière date programmée n'est pas atteinte. Un traitement manuel est nécessaire.	
Annulé	En cours d'annulation ⇒ La demande d'annulation est traitée manuellement.	- ⇒ Le statut annulé est un statut final
	En attente de rendez-vous ⇒ La création ou la clôture d'une autre demande sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique de la demande de changement de fréquence de relève en cours dans le SI GRDF. ⇒ GRDF annule la demande	
	Rendez-vous programmé ⇒ La création ou la clôture d'une autre demande sur le même PCE donne lieu à une annulation automatique. ⇒ GRDF annule la demande	

5.2. Changement de fréquence de relève à date demandée avec intervention

L'objet du chapitre est de présenter, en fonction des étapes du processus de changement de fréquence de relève, les échanges entre le système d'information des fournisseurs et GRDF notamment les échanges de flux de publications ainsi que les échanges Web Services.

La description de chacun de ces échanges comprend les informations clés transmises (champ concerné, libellé, valeur et signification du champ). Ce travail est réalisé pour chaque variante du processus de changement de fréquence de relève et ne concerne pas l'exhaustivité des données. Pour connaître l'exhaustivité des données échangées lors du processus de changement de fréquence de relève, il convient de se reporter aux guides d'implémentation des Web Services ou des publications.

Pour chacune des variantes du processus, un logigramme présente l'enchaînement des principales étapes du processus. La légende ci-dessous permet de faciliter la compréhension des logigrammes.

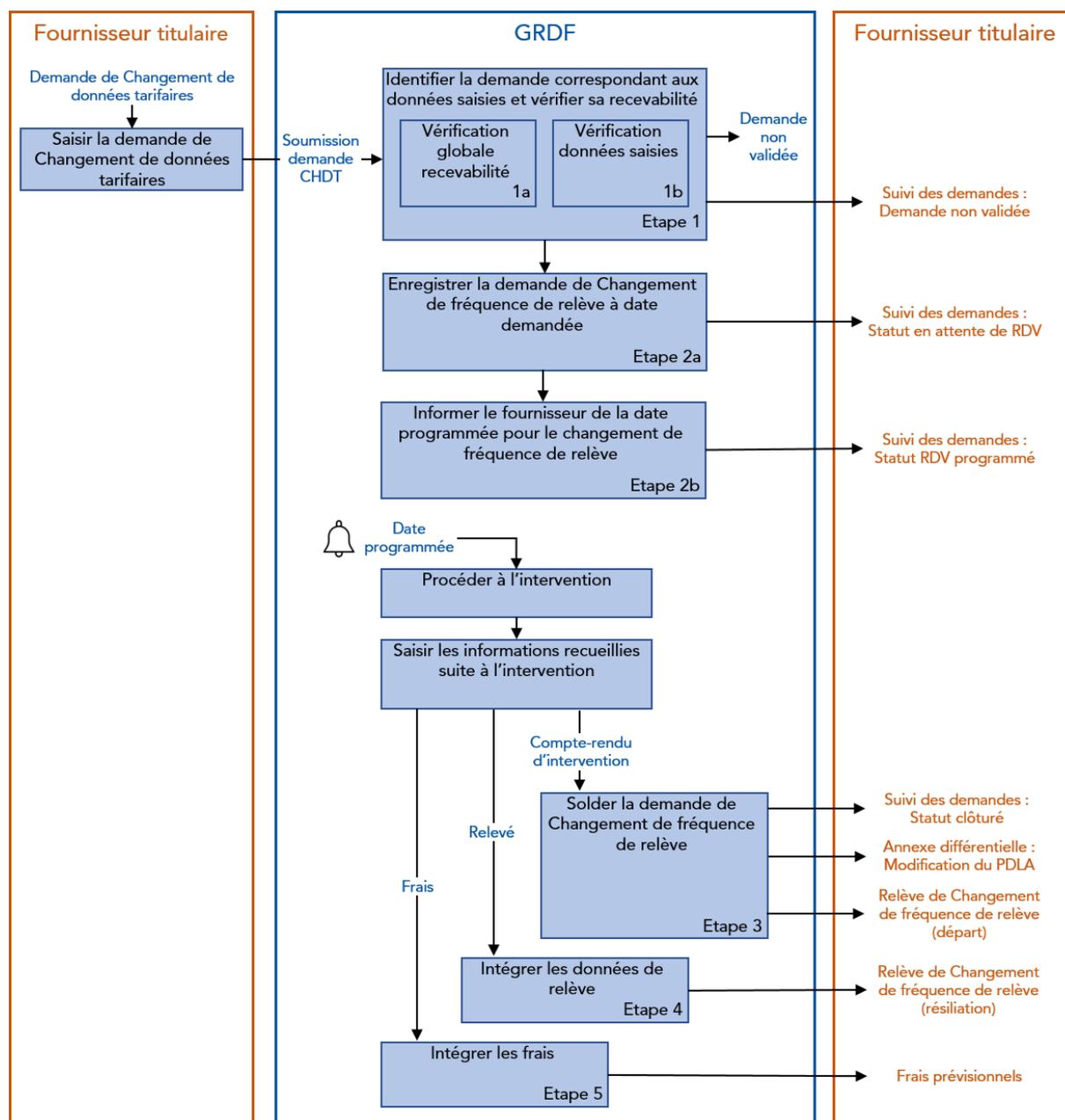
Légende



La demande de changement de fréquence de relève à date demandée avec intervention correspond à un changement de fréquence de relève **sur un PCE non libre avec une fréquence de relève mensuelle MM ou journalière.**

5.2.1. Logigramme

Le logigramme ci-dessous décrit les étapes et les flux d'information émis à l'attention des fournisseurs à chaque étape du traitement de la demande de changement de fréquence à **date demandée avec intervention**.



Nota : Dans le cas où une demande est passée par plusieurs statuts depuis la dernière publication, seul le dernier statut sera présent dans le fichier de publication.

5.2.2. Etape 1 : Identifier la demande correspondant aux données saisies et vérifier sa recevabilité

5.2.2.1. Vérification de la recevabilité de la demande de Changement de fréquence de relève (CHFR)

Etape identique à celle décrite pour la variante de processus « Changement de tarif à date demandée avec intervention » cf. [4.1.2.1 Vérification de la recevabilité de la de demande de changement de tarif \(CHT\)](#). Cependant, la demande de CHFR ne pouvant être formulée par le canal des demandes en

masse, le NB du paragraphe 4.1.2.1 n'est pas valable pour la demande de changement de fréquence de relève.

5.2.2.2. Règles de non recevabilité d'une demande de CHFR

Ce paragraphe a pour objectif de détailler les règles de recevabilité associées à la demande de CHFR. La demande de CHFR ne pouvant être formulée par le canal des demandes en masse, ce chapitre ne fera pas l'objet de la description des codes motifs associés aux règles de non recevabilité de la demande.

Etape 1a : Vérification globale de la recevabilité de la demande de CHFR :

Les règles de recevabilité de la demande de CHFR sont identiques à celles de la demande de changement de tarif détaillées dans l'étape 1a de [3.2.1.2 Règles de non recevabilité d'une demande de CHT et codes motifs associés lorsque la demande est soumise par le canal des demandes en masse :](#)

Etape 2a : Vérification des données saisies dans la demande de CHFR :

Règle de recevabilité
Contrôle de la date demandée de la demande de changement de données tarifaires. La date demandée doit être comprise entre : Date de soumission de la demande + 28jrs ≤ Date demandée ≤ Date de soumission de la demande + 6 semaines
Contrôle sur l'existence d'une différence entre la fréquence demandée et la fréquence actuelle.

5.2.3. Etape 2a : Enregistrer la demande de Changement de fréquence de relève à date demandée

L'étape « enregistrer la demande de changement de fréquence de relève à date demandée » correspond à l'étape au cours de laquelle la demande du fournisseur a passé les contrôles de recevabilité avec succès. La date demandée par le fournisseur pour le changement de fréquence de relève est à confirmer au fournisseur par GRDF. A cette étape, la demande est donc enregistrée mais la date d'intervention doit être confirmée par GRDF.

L'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.

NB : Dans la suite du paragraphe « Changement de fréquence de relève à date demandée avec intervention », les champs de l'écran : « Rechercher et Suivre vos demandes » ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites sur le portail.

5.2.3.1. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande de changement de fréquence de relève à date demandée
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande de changement de fréquence de relève
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHFR à date demandée est enregistrée :

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Date d'enregistrement de la demande	Date d'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF	Date de création de la demande	9	DateCreationDemande
Code du statut de la demande	045 (en attente de RDV)	Identifiant du statut	17	StatutDemande

Nota : les informations suivantes permettent au fournisseur de s'assurer qu'il est bien dans le cas d'une demande de changement de fréquence de relève à date demandée

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Type de la demande	CHFR	Identifiant du type de la demande	11	TypeDemande
Type de relève	1 (1 = Relève spéciale)	Option de prestation : type de relève	13	-
1 ^{ère} date demandée	Date demandée pour le changement de fréquence de relève par le fournisseur	1 ^{ère} Date Demandée	19	DateDemandee.Date

Remarque importante : dans certains cas, il peut arriver que l'agent de GRDF ne puisse pas prendre le rendez-vous. Si tel est le cas, la demande est annulée et un code motif est associé à l'annulation, cf. guide d'implémentation du flux SDEM. Le cas métier correspondant sera plus finement décrit dans le guide d'implémentation des processus acheminement « Annulation d'une demande »

5.2.4. Etape 2b : Informer le fournisseur de la date programmée pour le Changement de fréquence de relève

L'étape « informer le fournisseur de la date programmée pour le changement de fréquence de relève » correspond à la validation de la date de l'intervention par GRDF. Deux cas sont possibles :

- le planning de GRDF est disponible à la date demandée par le fournisseur, alors la date programmée est égale à la date demandée. L'agent appelle le contact intervention pour convenir de la plage horaire.
- le planning de GRDF n'est pas disponible à la date demandée par le fournisseur. Dans ce cas, GRDF appelle le contact intervention pour convenir d'un autre rendez-vous. La date programmée est la date convenue entre le contact intervention et GRDF.

L'enregistrement de la date programmée se traduit pour le fournisseur demandeur par :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.

5.2.4.1. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la date programmée pour la demande de changement de fréquence de relève
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la date programmée pour la demande de changement de fréquence de relève
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHFR à date programmée est enregistrée :

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	063 (RDV programmé)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de l'enregistrement de la date programmée pour la demande dans le SI de GRDF	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut

Nota : les informations suivantes permettent au fournisseur de s'assurer que la date programmée a bien été enregistrée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Date du rendez-vous programmé	Date de l'intervention communiquée au fournisseur	Date programmée	22	DateProgrammee.Date
Plage horaire du rendez-vous programmé	Code de la plage horaire de la date de l'intervention communiquée au fournisseur	Code de la plage horaire programmée	23	DateProgrammee.PlageHoraire

5.2.5. Etape 3 : Solder la demande de Changement de fréquence de relève

L'étape « solder la demande de changement de fréquence de relève » correspond à l'étape de clôture de la demande de changement de fréquence de relève. La demande d'intervention a été traitée par l'agent et est soldée. La demande est clôturée dans le SI de GRDF.

La clôture de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes

- Annexe Différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur :
 - Un flux d'information sur la mise à jour des données contractuelles du Contrat Distributeur de Gaz - Fournisseur est envoyé au fournisseur demandeur
- Relèves :
 - Le fichier de relève est mis à disposition du fournisseur demandeur

5.2.5.1. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de changement de fréquence de relève
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de changement de fréquence de relève
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHFR à date demandée est clôturée :

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	010 (clôturée)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de la clôture de la demande de changement de fréquence de relève	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut

5.2.5.2. Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur

- Présentation générale du flux :

L'annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur permet au fournisseur de connaître les modifications effectuées sur le Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur dont il est titulaire.

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Annexe différentielle du CDG-F
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation du changement de fréquence de relève dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation du changement de fréquence de relève dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que les données contractuelles de l'annexe différentielle de son Contrat Acheminement Distribution ont été modifiées :

Numéro	Nom	Valeur
--------	-----	--------

7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de changement de la fréquence de relève portée par le PDLA = date réelle du changement de fréquence de relève
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« M » : Modification
34	Indicateur fréquence de relève	X : indication d'une modification sur le groupe de donnée
37	Indicateur tarif	Flag indiquant si le tarif a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit vide si pas de modification ▪ Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée
38	Indicateur CJA	Flag indiquant si une donnée liée aux CJA a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit vide si pas de modification ▪ Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée
39	Indicateur CAR	Flag indiquant si la CAR a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit vide si pas de modification ▪ Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée

Nota : pour connaître les données contenues dans chacun des groupes de données (fréquence de relève, données commerciales, tarif, CJA, CAR), se reporter au guide d'implémentation de l'annexe globale et différentielle du Contrat Distributeur de Gaz - Fournisseur (AGLO et ADIF).

5.2.5.3. Relèves

- Présentation générale du flux de relève :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de changement de fréquence de relève
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de changement de fréquence de relève
Fréquence de publication	Quotidienne <ul style="list-style-type: none"> ▪ du lundi au dimanche pour les pour les PCE avec une fréquence de relève journalière ▪ du lundi au samedi pour les PCE avec une fréquence de relève MM
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de départ pour l'application de la nouvelle fréquence de relève au PDLA :

Cas n°1 : PCE avec une fréquence de relève mensuelle MM

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date réelle du changement de fréquence de relève
12	Raison de la relève	52 : changement de fréquence de relève (départ)
13	Date de fin de période de consommation	Date réelle du changement de fréquence de relève
15	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ pour la nouvelle fréquence de relève

Cas n°2 : PCE avec une fréquence de relève journalière JJ

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date réelle du changement de fréquence de relève
11	Raison de la relève	52 : changement de fréquence de relève (départ)

12	Date de fin de période de consommation	Date réelle du changement de fréquence de relève
14	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ pour la nouvelle fréquence de relève

5.2.6. Etape 4 : Intégrer les données de relève

L'étape « intégrer les données de relève » correspond à l'étape de réception du relevé spécial suite à la réalisation de l'intervention sur le terrain.

5.2.6.1. Relèves

- Présentation générale du flux de relève :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de relèves relatives à la fin de l'application de l'ancienne fréquence de relève au PDLA :

Cas n°1 : PCE avec une fréquence de relève mensuelle MM

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date réelle du changement de fréquence de relève
12	Raison de la relève	51 : changement de fréquence de relève (résiliation)
13	Date de fin de période de consommation	Date réelle du changement de fréquence de relève
15	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ pour la nouvelle fréquence de relève

Cas n°2 : PCE avec une fréquence de relève journalière JJ

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date réelle du changement de fréquence de relève
11	Raison de la relève	51 : changement de fréquence de relève (résiliation)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle du changement de fréquence de relève
14	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ pour la nouvelle fréquence de relève

5.2.7. Etape 5 : Intégrer les frais

L'étape « intégrer les frais » correspond à l'étape de réception des frais relatifs à la demande de changement de fréquence de relève. Lorsque l'intervention a été réalisée, les frais prévisionnels sont intégrés dans le système d'information de GRDF et mis à la disposition du fournisseur à l'origine de la demande.

5.2.7.1. Frais prévisionnels

- Présentation générale du flux frais prévisionnels :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Frais prévisionnels
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des frais dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des frais dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des frais prévisionnels relatifs à la réalisation du changement de fréquence de relève :

Numéro	Nom	Valeur commentaire
6	Origine de la prestation	F : Fournisseur
7	Type d'envoi	F : 1er envoi
8	Date de réalisation de la prestation	Date de l'intervention sur le terrain
9	Code frais	Code associé à la prestation
11	Montant	Montant du frais

Nota : À une demande peuvent être associés 0 à n frais en fonction de la situation du compteur.

6. Processus de Changement d'application de relève

6.1. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus

L'objectif de ce paragraphe est de rappeler les grands principes du **processus de changement d'application de relève**.

6.1.1. Rappel du périmètre de la demande

Cette demande s'applique aux demandes pour lesquelles une modification de tarif et / ou de fréquence de relève occasionne un changement d'application de relève.

Elle a pour conséquence :

- Soit le passage d'une fréquence de relève semestrielle à une fréquence de relève journalière ou mensuelle MM
- Soit le passage d'une fréquence de relève journalière ou mensuelle MM à une fréquence de relève semestrielle 6M non télé-relevé.

6.1.2. Demande de Changement d'application de relève et demandes en cours

Lorsque le fournisseur formule une demande de changement d'application de relève (CHAR), d'autres demandes peuvent être en cours pour le PCE. Dans ce cas, la demande de changement d'application de relève est rejetée.

Si une demande de Relevé à date (RAD) ou de Changement de DPM (DPM) est en cours, alors une demande de CHAR peut être saisie.

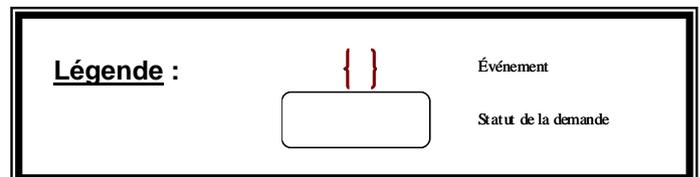
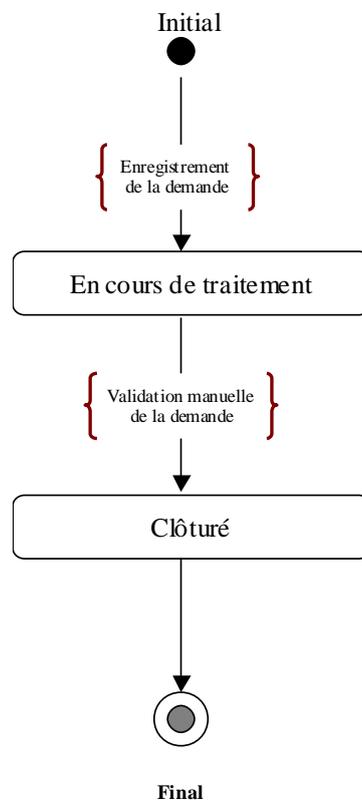
Si cette demande de CHAR est clôturée avant la réalisation de la demande de RAD ou de DPM en question, alors cette dernière sera annulée.

6.1.3. Date d'effet contractuel – Clôture de la demande

La demande est clôturée lorsque GRDF valide la demande manuellement. La date d'effet contractuel correspond à la date de clôture de la demande.

6.1.4. Cycle de vie nominal de la demande de changement d'application de relève

Le logigramme ci-dessous représente le cycle de vie nominal d'une demande de changement d'application de relève. Le cas d'annulation de la demande sera explicité dans le chapitre : [6.1.5 Cycle de vie non nominal de la demande de changement d'application de relève](#)



Définition du statut « En cours de traitement » :

Ce statut correspond au traitement manuel effectué par GRDF quand le fournisseur saisit une demande de CHDT impliquant un changement d'application de relève (CHAR). Par la réalisation de cette action manuelle, la demande de CHAR passe ensuite au statut « Clôturé ».

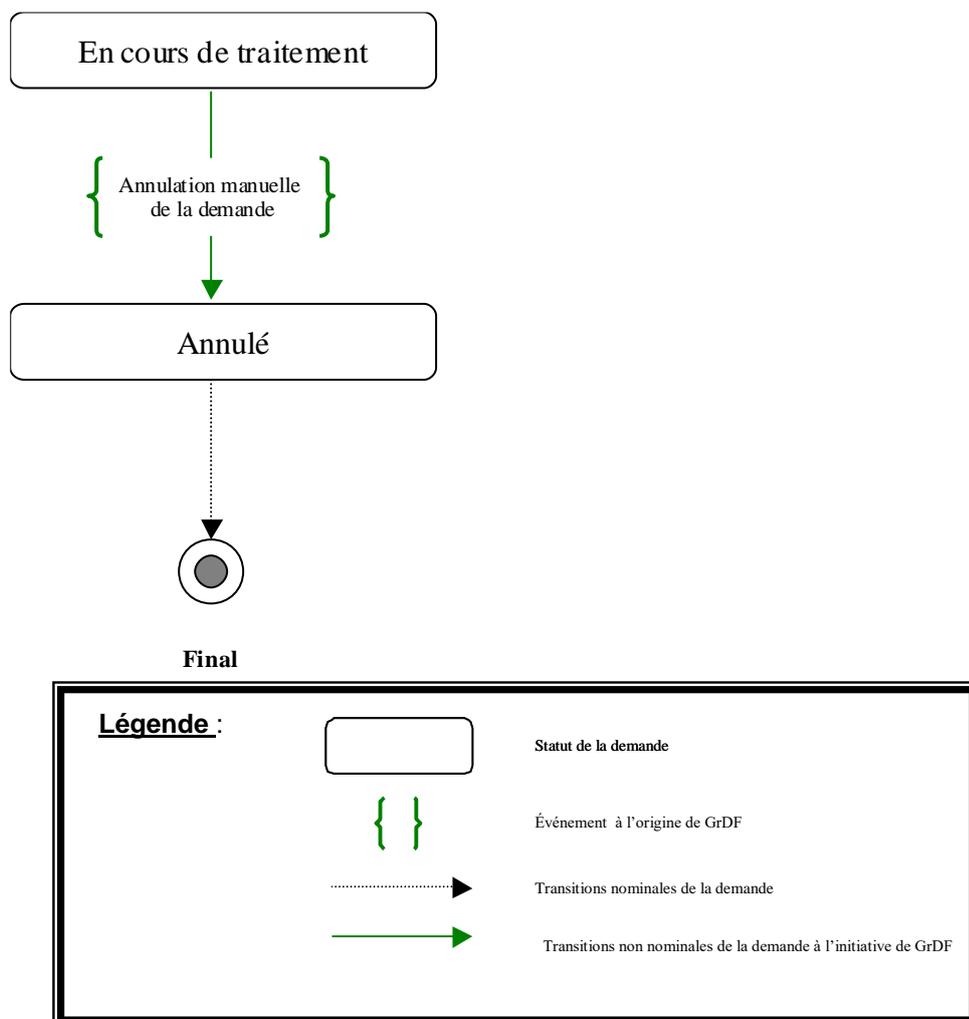
NB : Le statut clôturé est défini dans le guide transverse d'implémentation du processus de gestion des demandes.

Remarque : La demande de changement d'application de relève est enregistrée dans le système d'information de GRDF et apparaît dans le suivi de la demande au statut « en cours de traitement » (statut 098) jusqu'à sa clôture (statut 010).

6.1.5. Cycle de vie non nominal de la demande de changement d'application de relève

6.1.5.1. Focus sur l'annulation d'une demande de Changement d'application de relève

L'annulation d'une demande de changement d'application de relève peut être effectuée seulement à l'initiative de GRDF. Elle impacte le cycle de vie de la demande selon le logigramme ci-dessous. Seuls les statuts et événements correspondants à l'annulation de la demande de changement d'application de relève sont représentés.



NB : Le statut annulé est défini dans le guide transverse d'annulation d'une demande.

Remarque : GRDF se réserve le droit d'annuler la demande si celle-ci s'avère impossible à réaliser. Dans ce cas la demande passe au statut « annulée », ce statut apparaît dans le suivi des demandes. (statut 006).

Le fournisseur ne peut pas modifier une demande de changement d'application de relève.

6.1.6. Synthèse

Le tableau ci-dessous permet de prendre connaissance des transitions possibles d'un statut à l'autre dans le cycle de vie de la demande de changement d'application de relève :

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
En cours de traitement	- ⇒ La demande est enregistrée.	Clôturé ⇒ La demande est validée manuellement
		Annulé ⇒ GRDF annule manuellement la demande
Clôturé	En cours de traitement ⇒ La demande est validée manuellement	- ⇒ Le statut Clôturé est un statut final
Annulé	En cours de traitement ⇒ GRDF annule manuellement la demande	- ⇒ Le statut Annulé est un statut final

6.2. Changement d'application de relève (CHAR)

L'objet du chapitre est de présenter, en fonction des étapes du processus de changement d'application de relève, les échanges entre le système d'information des fournisseurs et GRDF notamment les échanges de flux de publications ainsi que les échanges Web Services.

La description de chacun de ces échanges comprend les informations clés transmises (champ concerné, libellé, valeur et signification du champ). Ce travail est réalisé pour chaque variante du processus de changement d'application de relève et ne concerne pas l'exhaustivité des données. Pour connaître l'exhaustivité des données échangées lors du processus de changement d'application de relève, il convient de se reporter aux guides d'implémentation des Web Services ou des publications.

Pour chacune des variantes du processus, un logigramme présente l'enchaînement des principales étapes du processus. La légende ci-dessous permet de faciliter la compréhension des logigrammes.

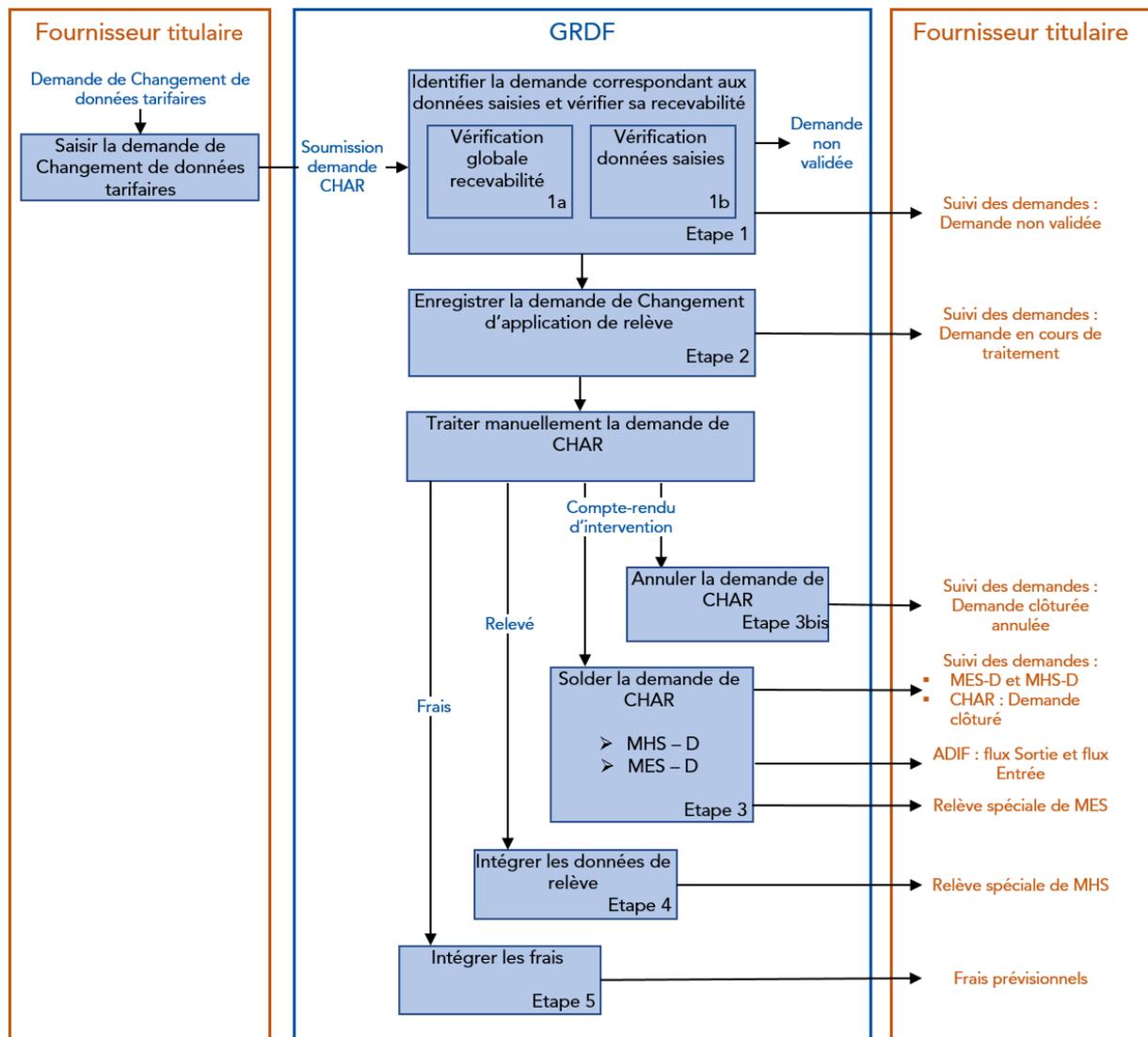
Légende



La demande correspond à un changement d'application de relève **sur un PCE non libre formulée par le fournisseur titulaire du PCE.**

6.2.1. Logigramme

Le logigramme ci-dessous décrit les étapes et les flux d'information émis à l'attention des fournisseurs à chaque étape du traitement de la demande.



6.2.2. Identifier la demande correspondant aux données saisies et vérifier sa recevabilité

L'étape « identifier la demande correspondant aux données saisies et vérifier sa recevabilité » correspond à l'étape de soumission de la demande.

Lorsque le fournisseur saisit une demande de changement de données tarifaires sur le portail ou via le Web Service CreerdemandeCHDT, les règles de recevabilité appliquées sont celles décrites pour les variantes de processus changement de tarif et changement de fréquence de relèvement.

6.2.3. Etape 2 : Enregistrer la demande de CHAR

L'étape « enregistrer la demande de CHAR » correspond à l'étape au cours de laquelle la demande du fournisseur est enregistrée.

L'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande

- Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.

NB : Dans la suite du paragraphe « Changement d'application de relève », les champs de l'écran : « Suivi des demandes » ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites sur le portail.

6.2.3.1. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande de changement d'application de relève
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande de changement d'application de relève
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier que la demande de changement d'application de relève est enregistrée :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHAR est enregistrée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Type de la demande	CHAR	Identifiant du type de la demande	11	TypeDemande
Date d'enregistrement de la demande	Date d'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF	Date de création de la demande	9	DateCreationDemande
Code du statut de la demande	098 (en cours de traitement)	Identifiant du statut	17	StatutDemande

6.2.4. Etape 3 : Solder la demande de CHAR

L'étape « solder la demande de CHAR » correspond à l'étape de clôture de la demande de changement d'application de relève. La demande est clôturée dans le SI de GRDF.

La clôture de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes.
- Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur :
 - Un flux d'information sur la mise à jour des données contractuelles du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur est envoyé au fournisseur demandeur
- Relèves :
 - Le fichier de relève est mis à disposition du fournisseur demandeur

6.2.4.1. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de changement d'application de relève
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de changement d'application de relève
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHAR est clôturée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	010 (clôturée)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de la clôture de la demande de changement d'application de relève	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut

NB : Le flux de publication de suivi des demandes porte sur l'ancien N° de PCE. Pour prendre connaissance du nouveau N° de PCE, il convient de se reporter à l'écran de suivi de la demande sur le portail.

6.2.4.2. Annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur

- Présentation générale du flux :

L'annexe différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur permet au fournisseur de connaître les modifications effectuées sur le Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur dont il est titulaire.

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Annexe différentielle du CDG-F
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation du changement d'application de relève dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation du changement d'application de relève dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que les données contractuelles de l'annexe différentielle de son Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur ont été modifiées :

Numéro	Nom	Valeur
--------	-----	--------

5	Identifiant PDLA	N° de PDLA de l'ancien et du nouveau N° de PCE.
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de changement de l'application de relève portée par le PDLA = date réelle du changement d'application de relève
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	S : Sortie E : Entrée
33	Indicateur identifiant PCE	X : indication de la modification de l'identifiant PCE
34	Indicateur fréquence de relève	X : indication d'une modification sur le groupe de donnée
37	Indicateur tarif	Flag indiquant si le tarif a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit vide si pas de modification ▪ Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée
38	Indicateur CJA	Flag indiquant si une donnée liée aux CJA a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit vide si pas de modification ▪ Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée
39	Indicateur CAR	Flag indiquant si la CAR a été modifiée dans la demande de changement de données tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit vide si pas de modification ▪ Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée

Nota : pour connaître les données contenues dans chacun des groupes de données (fréquence de relève, données commerciales, tarif, CJA, CAR), se reporter au guide d'implémentation de l'annexe globale et différentielle du Contrat Distributeur de Gaz – Fournisseur (AGLO et ADIF).

6.2.4.3. Relèves

- Présentation générale du flux de relève :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de changement d'application de relève
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de changement d'application de relève
Fréquence de publication	Quotidienne <ul style="list-style-type: none"> ▪ du lundi au dimanche pour les pour les PCE avec une fréquence de relève journalière ▪ du lundi au samedi pour les PCE avec une fréquence de relève MM ou 6M
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de départ pour l'application de la nouvelle fréquence de relève au PDLA liée au changement d'application de relève :

Cas n°1 : PCE avec une fréquence de relève mensuelle MM

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date réelle du changement de fréquence de relève lié au changement d'application de relève
12	Raison de la relève	13 : mise en service sur point libre
13	Date de fin de période de consommation	Date réelle du changement de fréquence de relève lié au changement d'application de relève
15	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ pour la nouvelle fréquence de relève lié au changement d'application de relève

Cas n°2 : PCE avec une fréquence de relève semestrielle (6M), mensuelle (1M) ou journalière

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date réelle du changement de fréquence de relève lié au changement d'application de relève
11	Raison de la relève	13 : mise en service sur point libre
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle du changement de fréquence de relève lié au changement d'application de relève
14	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ pour la nouvelle fréquence de relève lié au changement d'application de relève

NB : Le flux de publication de relève porte sur le nouveau n° de PCE.

6.2.5. Etape 3bis : Annuler la demande de CHAR

L'étape « annuler la demande de CHAR » correspond à l'étape au cours de laquelle la demande est annulée. La demande est clôturée dans le SI de GRDF.

La clôture de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le Portail Fournisseur dans l'écran : Suivi des demandes

6.2.5.1. Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Annulation de la demande de changement d'application de relève
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de changement d'application de relève
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande :

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de CHAR est clôturée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	006 (Annulée)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de l'annulation de la demande de changement d'application de relève	Date de changement de statut	18	DatedernierChangementStatut

6.2.6. Etape 4 : Intégrer les données de relève

L'étape « intégrer les données de relève » correspond à l'étape de réception du relevé spécial suite à la réalisation de l'intervention sur le terrain.

6.2.6.1. Relèves

- Présentation générale du flux de relève :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de relèves relatives à la fin de l'application de l'ancienne fréquence de relève au PDLA :

Cas n°1 : PCE avec une fréquence de relève mensuelle (MM)

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date réelle du changement de fréquence de relève lié au changement d'application de relève
12	Raison de la relève	21 : mise hors service
13	Date de fin de période de consommation	Date réelle du changement de fréquence de relève lié au changement d'application de relève
15	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ pour la nouvelle fréquence de relève lié au changement d'application de relève

Cas n°2 : PCE avec une fréquence de relève semestrielle (6M), mensuelle (1M) ou journalière

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date réelle du changement de fréquence de relève lié au changement d'application de relève
11	Raison de la relève	21 : mise hors service
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle du changement de fréquence de relève lié au changement d'application de relève
14	Index brut de fin de période de consommation	Index de départ pour la nouvelle fréquence de relève lié au changement d'application de relève

6.2.7. Etape 5 : Intégrer les frais

L'étape « intégrer les frais » correspond à l'étape de réception des frais relatifs à la demande de changement d'application de relève. Lorsque l'intervention a été réalisée, les frais prévisionnels sont intégrés dans le système d'information de GRDF et mis à la disposition du fournisseur à l'origine de la demande.

6.2.7.1. Frais prévisionnels

- Présentation générale du flux frais prévisionnels :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Frais prévisionnels
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des frais dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des frais dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des frais prévisionnels relatifs à la réalisation du changement d'application de relève :

Numéro	Nom	Valeur commentaire
6	Origine de la prestation	F : Fournisseur
7	Type d'envoi	F : 1er envoi
8	Date de réalisation de la prestation	Date de l'intervention sur le terrain
9	Code frais	Code associé à la prestation
11	Montant	Montant du frais

Nota : A une demande peuvent être associés 0 à n frais en fonction de la situation du compteur.

7. Catalogue des prestations

Le tableau ci-dessous présente à titre indicatif les codes libellés intervention possibles et les codes frais correspondants par rapport à la prestation demandée par le fournisseur. Les correspondances sont susceptibles d'être modifiées.

Libellé du catalogue de prestations	Fréquence de relève du PCE	Type de demande	Libellé de la prestation	Libellé Intervention	Code Frais
Changement de Tarif d'acheminement	Semestrielle	CHT	Changement de tarif sur index calculé	Changement de tarif	Gratuit
Changement de Tarif d'acheminement	Semestrielle	CHT	Changement de tarif sur index auto relevé	Changement de tarif	Gratuit
Changement de Tarif d'acheminement	Semestrielle	CHT	Changement de tarif avec déplacement	Changement de tarif	803
Changement de Fréquence de relève et/ou de tarif	Semestrielle vers fréquence mensuelle	CHT / CHAR	Changement de tarif sur index calculé	Changement de Tarif d'acheminement avec augmentation de la fréquence de relève	236
Changement de Tarif d'acheminement avec augmentation de la fréquence de relève	Mensuelle	CHT	Changement de fréquence de relève avec déplacement	Changement FQ RLV de mensuel à journalier	235*
Changement de Tarif d'acheminement avec diminution ou conservation de la fréquence de relève	Journalière ou Mensuelle	CHT	Changement de Tarif d'acheminement avec diminution ou conservation de la fréquence de relève - Index télé-relevé	JJ ou JM vers MM	Gratuit
Changement de Tarif d'acheminement avec diminution ou conservation de la fréquence de relève	Journalière ou Mensuelle	CHT	Changement de Tarif d'acheminement avec diminution ou conservation de la fréquence de relève - Index télé-relevé	JJ ou JM vers MM	-Point non relevable à distance : 206 - Point relevable à distance : 207 - Supplément express : 214
Changement de tarif sur index télé-relevé pour un PCE télé-relevé 6M ou 1M	Semestrielle ou Mensuelle (1M)	CHT	Changement de tarif sur index calculé	Changement de tarif	Gratuit

* sur devis en fonction des modifications techniques

La référence des prestations reste le catalogue de prestations disponible sur grdf.fr